

Proposition de thème de mémoire : **POUR UNE PROTECTION DU PATRIMOINE CULTUREL PYGMEE AU** **CAMEROUN**

I- PRESENTATION DE LA SITUATION

Les Pygmées, encore appelés "*peuple de la forêt*" parce qu'ils sont reconnus comme étant les premiers occupants de cet espace, constituent pour certains une "*race*" à cause de leurs traits physiques distincts, et pour d'autres une "*civilisation*" à la faveur de leurs millénaires modes de vie spécifiques. Ces expressions génériques pourraient faire penser à un gigantesque ensemble de peuples qui partagent les mêmes caractéristiques physiques et culturelles. C'est en partie vrai pour les Pygmées, sauf qu'ils sont très peu nombreux et dispersés à travers la forêt équatoriale. Dans les sempervirentes parties sud et est du Cameroun, au milieu des tribus majoritairement Fang, on dénombre 100 000 Pygmées sur 15 000 000 de camerounais. Leur minorité numérique est le bout visible de l'iceberg des problèmes qui font de leur patrimoine culturel vieux de 20 000 ans une richesse menacée.

En effet, les Pygmées sont défavorisés par:

- * *La loi forestière camerounaise de 1994*: La forêt est leur « âme »; or elle est en destruction massive, le Cameroun étant, après le Gabon, le 2^e exportateur de billes de bois d'Afrique. La déforestation les expose parce qu'elle perfore la flore et éloigne la faune. Certaines dispositions de cette loi leur sont même défavorables (cf. notion de "forêt communautaire").

- * *La législation foncière et patrimoniale* privilégie globalement les écrits et les démarches administratives qui sont absents de la cosmogonie Pygmée. Leur civilisation est en effet plus orale qu'écrite, plus immatérielle que matérielle. Hors de sa forêt, le Pygmée est mal à l'aise, surtout s'il doit affronter les rouages de l'administration pour faire valoir des droits fonciers ou patrimoniaux. Comment pourrait-il donc protéger et valoriser son patrimoine?

- * Parmi les *collections* trouvées dans les musées publics et privés du Cameroun, les objets Pygmées sont d'une extrême rareté. Même les objets les plus simples et faciles à trouver (tels le tapa en liber battu, les ustensiles et outils, les filets et les flèches de chasse....) sont rares dans les collections, comparativement aux objets d'art des autres peuples du Cameroun tels les Bamoun, Bamiléké, Fang, Sawa ou Soudanais.

- * *Le patrimoine Pygmée* est quasiment absent des industries culturelles (livres, production cinématographique, théâtre, musique...) et touristiques (cuisine, sites, mode vestimentaire...). Cette minorisation culturelle semble profiter aux groupes ethniques majoritaires qui disposent de puissantes élites intellectuelles et politiques capables de s'attirer les atouts nécessaires au rayonnement de leur patrimoine: production de biens culturels à grande échelle, active médiatisation des activités culturelles....

II- PROBLEMATIQUE

Le problème qui se pose est double:

- 1 **Sur le plan de la connaissance scientifique**, il y a lieu de mieux connaître le patrimoine de cette civilisation très ancienne; Reconnu comme étant le plus ancien habitant de la forêt, le Pygmée se trouvait déjà dans les stèles de Pépy II, ce pharaon égyptien du III^e millénaire avant Jésus-Christ, qui en a reçu un grâce à un de ses généraux revenant d'une expédition militaire en zone forestière. Pour certains, ils sont longtemps apparus comme des êtres imaginaires et mythiques sans existence réelle. Pour d'autres, ce sont des nains extraordinairement petits à qui l'on a attribué des vertus féériques et épiques. Entre ces deux pôles tombés en désuétude existent les vrais Pygmées dont une connaissance du patrimoine pourrait permettre d'éclaircir l'énigme: seraient-ce nos ancêtres les plus éloignés ou ne sont-ils que des hommes qui auraient mis plusieurs milliers d'années à s'adapter génétiquement et culturellement à la forêt?
- 2 **Sur le plan de la gestion du patrimoine culturel**, il convient de réfléchir sur la meilleure option possible face à la problématique Pygmée. Au moment où l'on s'émerveille devant des civilisations antiques vieilles de 5000 ou 6000 ans, la culture Pygmée, trois à quatre fois plus âgée, perdure discrètement (peu de prétention universelle comme l'Egypte, la Mésopotamie, la Grèce, Rome ou les USA) et stablement (les mêmes espaces géographiques, les mêmes modes de vie et les mêmes arts, contrairement à leurs voisins "les grands noirs" Bantou partiellement acculturés après la Traite Négrière et la colonisation). Comment les protéger sans les sortir de la forêt, sans les "civiliser" c'est-à-dire sans détruire ce qu'ils ont spécifiquement pygmée à savoir "la science de la forêt" (plantes médicinales et connaissances floridées et fauniques) et des us très anciens? Bref, quelle est la meilleure manière de valoriser et de protéger le patrimoine culturel Pygmée au Cameroun? Et même, quel est ce patrimoine à protéger ?

III- OBJECTIFS

**Attirer l'attention* sur le plus vieux patrimoine des peuples de la forêt équatoriale à travers une étude du son patrimoine culturel

**Permettre une meilleure connaissance* des Pygmées dans une approche plus patrimoniale qu'ethnologique, plus gestion que scientifique, plus pratique que théorique.

**Proposer une politique de protection efficace* du patrimoine culturel Pygmée au Cameroun.

IV- PLAN GENERAL

Introduction Générale

Ière PARTIE: LA SITUATION DU PATRIMOINE PYGMEE AU CAMEROUN

Chapitre I: Présentation de la Civilisation Pygmée du Cameroun

A/ L'histoire des Pygmées

B/ La localisation des Pygmées

C/ Le patrimoine culturel Pygmée

1/Le patrimoine matériel

2/Le patrimoine immatériel

Chapitre II: Protection du patrimoine Pygmée au Cameroun

A/ Protection internationale (UNESCO et ONG PRECED)

B/ Protection nationale

1/Protection étatique du patrimoine Pygmée

*La législation (forestière, régime foncier, patrimoine)

*Les institutions (musées, centres culturels, biblio, administrations)

*Les mécanismes

2/Protection non étatique (non gouvernementale)

*Les industries culturelles et le patrimoine Pygmée

*Les industries touristiques et le patrimoine Pygmée

IIè PARTIE : LE CAS DE LA PROTECTION FRANCAISE

IIIè PARTIE : LES RECOMMANDATIONS

Conclusion Générale

Annexes

Bibliographie

BIBLIOGRAPHIE
(Ouvrages déjà lus)

Djache Nzefa, S., *Les chefferies Bamilékéés dans l'enfer du modernisme...*, Ed Djache Nzefa, Nantes, 1994, 202 pages.

Notué, J-P, *Batcham, sculptures du Cameroun*, Ed Seuil, Marseille, 1993, 213 pages.

Philippart De Foy, G, *Les pygmées d'Afrique Centrale*, Ed Parenthèses, Collection Architectures traditionnelles, Roquevaire, 1984, 127 pages.

Njeuma, M. Z, *Histoire du Cameroun (XIXè- début XXè siècle)*, Ed L'Harmattan, Paris, 1989, 312 pages.

Farris Thompson, R, et Bahuchet, S, *Pygmées ?*, Ed Dapper, Paris, 1991, 168 pages.

Warnier, J-P, *La mondialisation de la culture*, Ed La Découverte, Collection Repères, Paris, 1999, 121 pages.

IIè PARTIE : LA PROTECTION DU PATRIMOINE CULTUREL PYGMEE

CHAPITRE III : LA PROTECTION PATRIMOINIALE ACTUELLE

La protection sous-entend à la fois la conservation et la valorisation qui sont faites de notre héritage culturel. Celui des Pygmées s'insère dans un ensemble dont il convient d'éclairer les contours. La mise en valeur de legs aussi importants n'est pas seulement l'affaire de l'Etat. La société dans son ensemble et la communauté internationale y participent de manière plus ou moins significative, plus ou moins indirecte.

I – LA PROTECTION ETATIQUE DU PATRIMOINE PYGMEE

L'Etat ne s'est pas dérobé à son devoir de premier responsable du patrimoine du pays. Il s'est doté d'un cadre juridico institutionnel capable d'assurer une gestion bénéfique des legs traditionnels en général et des Pygmées en particulier. Mais l'efficacité de l'arsenal étatique tarde jusqu'aujourd'hui à produire la promesse des fleurs. Préoccupé par des objectifs économiques et sociaux suite à la nécessité de construire et de consolider les Etats nouvellement indépendants, il est resté assez vague et complaisant sur le terrain patrimonial. Des lois aux institutions, les idées riches et variées qui parsèment l'histoire de la gestion du culturel semblent avoir davantage traduit de bonnes intentions qu'une volonté politique résolument efficiente. Le patrimoine Pygmée s'en sort plutôt mal parce que mal protégé.

I-1 – LA PROTECTION JURIDIQUE

I-1-1 – Une protection constitutionnelle déclarative

La Constitution camerounaise du 18 janvier 1996 établit dans son préambule que l'Etat protège les minorités et les populations autochtones. Ce souci a le mérite d'être en conformité avec la Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples qui affirme le principe de protection des minorités au sein des Etats. Trois principales ethnies sont admises dans cette catégorie au Cameroun : les Mbororo, les Montagnards et les Pygmées. A l'échelle continentale, les Pygmées font partie des 4% de populations qui vivent sous le règne du nomadisme et de la transhumance. Avec les San ou Bochimans du Kalahari (110 individus), les Pygmées (200000 à 250000 âmes) paraissent plus fragiles que les touaregs du Sahara (12 millions) ou les Peuls du sahel (2 millions). Leur protection au plus haut niveau de la hiérarchie des lois du Cameroun n'en est que logique.

Cette protection doit cependant s'accommoder d'autres principes tout aussi affirmés par la Constitution, notamment l'égalité de tous les citoyens « *en droits et en devoirs* » devant la loi. Le pauvre Pygmée est bien souvent surpris quand les magistrats lui appliquent un code pénal dont il ne connaît pas grand chose. En effet, la protection en question s'applique au groupe ethnique et non aux individus, à l'ensemble culturel et non à ses membres. Le préambule duquel elle est issue présente la philosophie générale que se donne l'Etat. C'est donc une protection plus politique que juridique, plus idéologique que technique. Remarquons enfin que la Constitution, en protégeant les minorités et les autochtones, n'a pas couronné une tradition de faits. Le patrimoine Pygmée n'a pas fait l'objet d'une attention spéciale par le passé. La Constitution n'est pas partie d'un constat de protection à légitimer, elle ne fait que consacrer une idée à mettre en œuvre. Au mot de Vincent NEGRI, cette protection est plus idéale que réelle, plus constitutive que constatative, plus déclarative que descriptive. D'où le risque d'une mauvaise protection au cas où les mentalités n'y seraient pas préparées. D'où également la nécessité de textes spécifiques pour mettre en œuvre une protection encore trop formelle.

I-1-2 – Une protection légale non adaptée au cas Pygmée

I-1-2-1 – La législation patrimoniale : La loi Fédérale N° 63-22 du 19 juin 1963 *organisant la protection des monuments, objets et sites de caractère historique ou artistique* montre un réel souci de prendre soin du patrimoine culturel national. Mais le patrimoine Pygmée pourrait difficilement s'en prévaloir.

A – Les atouts de la protection : Cette loi a pourtant plusieurs mérites. Les biens à protéger semblent assez bien définis. Le patrimoine Pygmée, essentiellement mobilier, peut à travers ce texte, bénéficier d'une protection au même titre que les autres biens des autres groupes culturels du pays. Il y a par exemple possibilité de classer les objets culturels « *mobiliers, meubles proprement dits, soit immeuble par destination* » si leur conservation présente un intérêt public au point de vue artistique et historique (Art. 24). La liste des objets est dressée et notifiée aux personnes concernées par la protection ou intéressées. Le régime de protection est d'autant plus intéressant qu'il implique l'imprescriptibilité et l'inaliénabilité des biens classés (Art. 26). Le régime de propriété de ces biens classés est fortement influencé à la fois par l'étendue de la protection, la force de la sanction et la qualité des autorités chargées de la protection. Ainsi, le propriétaire du bien classé ne peut ni l'exporter, ni le détruire, ni le

vendre, ni le modifier (restaurer) sans une autorisation légale. Et même dans les rares cas où la vente est exceptionnellement autorisée, l'Etat s'arroge un droit de préemption sur l'objet.

Comme tous les autres biens culturels, conformément à la *Convention internationale concernant la protection du patrimoine culturel mobilier de 1970* (texte ratifié par le Cameroun le 24 août 1972) le patrimoine Pygmée bénéficie d'un ensemble de « **mesures à prendre pour interdire et empêcher l'importation, l'exportation et le transfert de propriété illicite de biens culturels** ». Celui qui exporte illicitement, aliène sans autorisation, ou viole les dispositions en la matière « **sera puni d'une amende de 12000 à 4800000 francs sans préjudice de l'action en dommages intérêts** ». La loi punit aussi pénalement ceux qui détruisent, dégradent, ou modifient intentionnellement les biens classés.

B – Les limites de la protection : Notre loi présente plusieurs lacunes évidentes pour celui qui a du souci pour les legs Pygmées. La procédure de classement obéit aux normes du droit positif qui constituent en soi un labyrinthe sibyllin pour le Pygmée authentique. Le classement est prononcé par arrêté ministériel (ou par décret présidentiel) après avis de la « Commission supérieure de protection » et en accord avec les organismes et les personnes concernées ou qui en ont fait la demande. Le propriétaire est alors tenu de déclencher un processus d'immatriculation du bien dans un délai de trois mois à compter de la date de notification. Toutes ces exigences peuvent sembler normales et précautionneuses. Mais les lenteurs administratives sont un redoutable écueil à franchir. Ce d'autant plus que cette loi attribue la compétence au ministre de l'Education nationale alors qu'il existe bel et bien un ministère de la culture au Cameroun doté d'une Direction du patrimoine. Le Pygmée, déjà peu ému par une tradition de conservation de la plupart des objets qu'il utilise, utilisera donc rarement une éprouvante procédure de classement de ses biens culturels, ce d'autant plus que la Commission se réunit une fois par an. En plus, les sanctions pénales prévues par les textes semblent légères aujourd'hui. Que vaut une amende de 12000 francs face à des objets d'art dont la valeur toise plusieurs centaines de millions de francs ? La menace de deux années de prison brandie par *l'article 35* inquiètera insuffisamment des citoyens dont les fruits du trafic illicite mettront à l'abri du besoin pendant plusieurs années. Cette loi offre à la limite un paradis légal (précisément pénal) pour les grands trafiquants d'objets d'art. De plus, la loi ne fait pas participer les communautés traditionnelles et les citoyens à la protection. Celle-ci devient alors trop formelle et trop bureaucratique, comme si la loi n'aura été adoptée que pour se mettre à la

page avec l'UNESCO, ou par un effet de mode. L'implication des communautés concernées aurait pourtant le mérite de coller à la réalité socio culturelle. La prise de conscience des populations concernées assurerait une protection du patrimoine un peu plus efficiente. Ce pont entre l'Etat et les communautés reste donc à établir et à définir. Les caractères régaliens et centralistes hantent les autres lois susceptibles de servir à la protection du patrimoine.

I-1-2-2 – La législation forestière repose sur deux principales lois au Cameroun¹. L'Etat détient la propriété exclusive de la forêt et de toutes les ressources qui s'y trouvent. « *Les ressources génétiques du patrimoine national appartiennent à l'Etat du Cameroun (...) La protection des patrimoines forestiers, fauniques et halieutiques est assurée par l'Etat*² ». Il en résulte que le Pygmée est légalement dépossédé de sa forêt. Il doit en négocier l'exploitation et la gestion auprès des autorités gouvernementales. Car la loi permet à l'Etat de céder des titres de propriété ou accorder des permis d'exploitation à des tiers pour un temps et sous certaines conditions. L'examen de ces conditions permet de constater que les droits fondamentaux des populations autochtones – Pygmées - sur la forêt sont mis en mal. La loi charge le MINEF (ministère de l'environnement et des forêts) de gérer ce secteur qualifié de technique. D'où l'oubli des aspects sociaux (MINAS : ministère des affaires sociales) et culturels (MINCULT : ministère de la culture). Il suffit d'examiner les notions de « *permis d'exploitation* » et de « *forêt communautaire* » pour se convaincre que le patrimoine Pygmée ne peut être valablement protégé par cette législation.

A – Le permis d'exploitation est le premier moyen par lequel l'Etat permet à des individus et à des communautés vivant en forêt de gérer « leur » propre forêt. Il existe sous six formes. Il a remplacé les *autorisations d'exploitation* qui s'octroyaient auparavant par décret présidentiel. C'est une sorte de liberté donnée à des tiers et leur permettant de mettre en valeur les ressources de la forêt. Elle conduit au déboisement industriel plus connu sous le nom de déforestation. Des différents types de permis d'exploitation (*permis d'exploitation, autorisations personnelles de coupe, convention d'exploitation ou cession, exploitation en régie, autorisation de récupération*), aucune ne paraît appropriée pour protéger la forêt du Pygmée. Combien de Pygmées seront motivés à introduire une demande de permis

¹ Loi N° 94/01 du 20 janvier 1994 portant régime des forêts, de la faune et de la pêche (au Cameroun).
Loi N° 96/12 du 5 août 1996 portant loi-cadre relative à la gestion de l'environnement (au Cameroun).

² Articles 11 et 12 de la loi du 20 janvier 1994, p 5.

d'exploitation ? Quelle communauté Pygmée sera à même de remplir les exigences légales en matière d'unité forestière d'aménagement (UFA) ou d'extraction et de commercialisation du bois à grande échelle ? En réalité, le tout se traite dans une relation binaire entre les puissants exploitants et les autorités. Le cahier de charge restant la seule garantie contre les abus sur le terrain. Ces cahiers prévoient par exemple l'obligation pour les exploitants de verser des taxes qui vont en partie aux projets de développement local. Pure théorie. Les rares élites et les autres intervenants s'approprient assez facilement ces revenus destinés aux activités socio culturelles et éducatives.

B – La forêt communautaire est la deuxième possibilité que la loi offre aux populations autochtones de se responsabiliser en matière de protection du patrimoine forestier, élément primordial de leur culture. Trente cinq (35) forêts communautaires ont été attribuées³ depuis l'entrée en vigueur de la loi en 1996. Elles permettent plus d'autonomie plus d'auto-détermination dans les activités de développement, et aussi une responsabilisation des populations sur la protection de la forêt comme enjeu patrimonial à la fois stratégique et vital. L'acquisition d'une forêt communautaire nécessite dans ce sens qu'une communauté soit stable, bien organisée et bien structurée. Des sortes de personnalités morales. Si les villageois Bantou acquièrent de plus en plus de forêts communautaires « *pour trente (30) ans renouvelables* », tel n'est pas le cas des regroupements Pygmées. Seuls les Bagyéli (Pygmées du sud littoral) ont de temps en temps l'occasion de faire entendre leur voix en la matière. Ce fut le cas lors des expropriations conséquentes à la construction du pipe-line Tchad-Cameroun. Par ailleurs, certains villages de cette communauté Pygmée sont plus ou moins sédentarisés depuis trois décennies. En dehors de ces cas capables d'obtenir un titre légal, il reste difficile pour les semi-nomades Baka de réclamer une responsabilité sur une forêt justement parce qu'ils se déplacent assez souvent pendant l'année. Ils sont alors dépendants des Bantou gérants de forêts communautaires et des exploitants armés de permis d'exploitation. L'assistance des ONG offre une faible alternative face à une déforestation qui fait primer les rendements économiques de la forêt sur la protection sociale de ses habitants, quand bien même ces derniers seraient les vecteurs d'un patrimoine culturel aussi précieux qu'ancien. Le culturel, à l'évidence, a une prévalence à négocier.

³ Source : <http://www.wrm.org.uy>

I-1-2-3 – La législation foncière va dans le même sens en proclamant l'Etat propriétaire de tout le sol camerounais. Celui qui souhaite en obtenir un titre doit suivre un parcours de combattant dans les rouages de l'administration. Tant et si bien qu'en près de trente ans, de 1974 à 2002, seulement 2,3% des terres du Cameroun ont été titrés⁴. Inutile de redire qu'il est difficile à un Pygmée transhumant d'engager la bataille du titre foncier, faute de stabilité, d'intérêt culturel, de connaissance de la loi et de moyens économiques. Les nouvelles lois (1994) privilégient les « *autochtones* » en leur évitant d'être mis en minorité sur leurs terres à cause des allogènes dotés de titres fonciers. Mais il reste que le Pygmée doit encore bénéficier de beaucoup de soutien pour connaître et exercer ses droits. Il devrait d'abord réussir à devenir un bon citoyen, c'est-à-dire à assumer convenablement sa citoyenneté ; cela dépasse largement le cadre juridique pour atteindre le politique.

I-2 – LA PROTECTION POLITIQUE

I-2-1 – Le cadre institutionnel de protection du patrimoine culturel s'est forgé avec le temps au sein de l'Etat camerounais. Le gouvernement est continuellement resté le seul responsable légal de la protection du patrimoine ; mais les institutions ont changé. Le Cameroun nouvellement indépendant confie la question culturelle au ministre de l'Education nationale. La loi Fédérale de 1963 institue « *auprès du Ministre de l'Education nationale une commission supérieure de protection des monuments, objets et sites de caractère historique ou artistique* » (Art 1er). Cette commission interministérielle se réunissait une fois par an et statuait sur les questions relatives au classement des biens culturels. Elle comportait une section permanente composée de cinq membres à savoir le Président (MINEDUC : ministre de l'Education nationale), son secrétaire général, et trois membres élus par la Commission pour trois ans renouvelables. Cette section permanente se prononce sur les cas urgents. La commission supérieure rassemblait plus de vingt-six (26) membres venus des autres ministères ou désignés parmi les personnalités faisant autorité en matière culturelle. Nous n'avons pas les échos du travail certainement intéressant que cet organe consultatif a pu abattre au profit de notre patrimoine en général. Mais pour ce qui est des Pygmées, rien de montre des résultats évidents de protection.

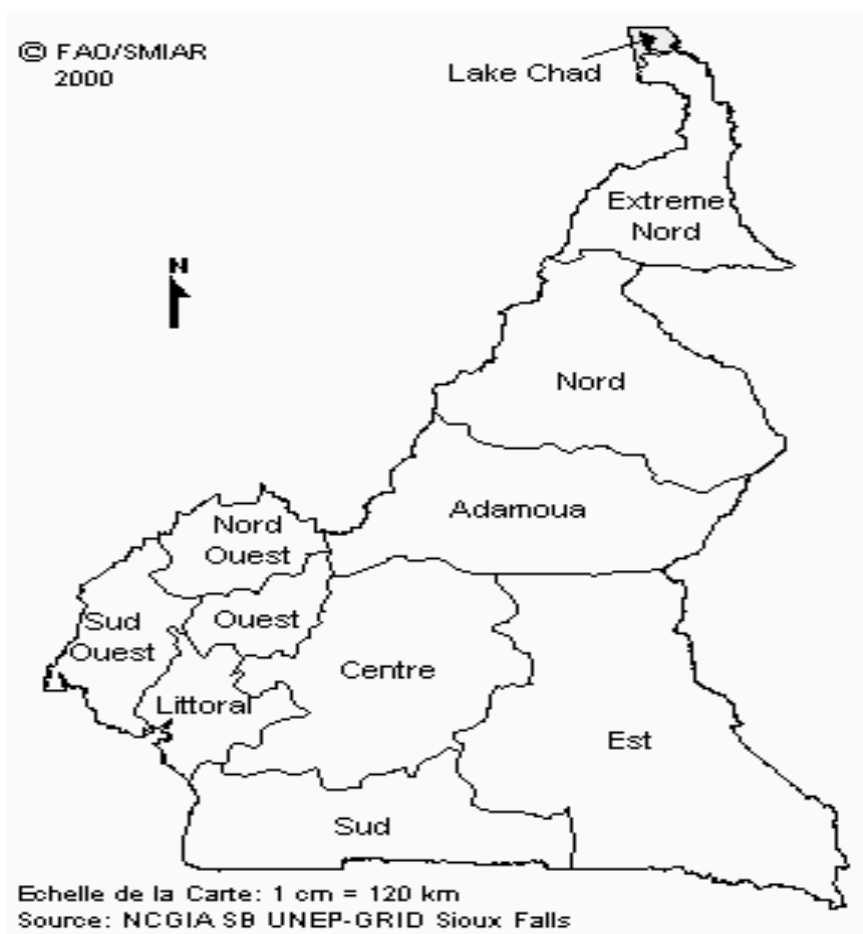
⁴ Source : idem.

L'apparition d'un *ministère de l'information et de la culture* va changer les données car le MINEDUC va céder ces compétences étatiques au nouveau ministère. Un nouvel organe consultatif verra le jour vers 1972 : le *Conseil national des affaires culturelles*. Chargé de réfléchir et de proposer au gouvernement des programmes et des directives en matière culturelle, ses propositions depuis ses premières assises en décembre 1974 sont restées de vains vœux pieux, la priorité politique du jeune Etat étant le développement économique. Le projet du musée national à Yaoundé par exemple traînera pendant vingt ans, apparaissant désespérément sur tous les Plans quinquennaux de développement économiques et sociaux du pays entre 1961 et 1987.

Actuellement existe un *ministère de la culture*⁵. Il est doté d'un Secrétariat Général et de quatre Directions, dont la Direction du patrimoine. Cette administration centrale devrait s'armer de services provinciaux distincts de ceux du ministère de la communication afin de quadriller le pays et de protéger au mieux patrimoine grâce à une relation de proximité. Le musée national de Yaoundé, pierre angulaire dans la stratégie de conservation des biens culturels, occupe depuis quelques années l'historique et majestueux bâtiment de l'ancien palais présidentiel au cœur de la capitale, tout près des ministères. Créé en 1972, aménagé et installé de 1973 à 1976 sous les hospices du ministère de l'information et de la culture, direction des affaires culturelles, service de la conservation de la culture, il a des collections qui viennent surtout de l'ouest-Cameroun et des civilisations Sao, Ife et Nok. Ses premiers créateurs sont des archéologues qui ont privilégié les résultats de leurs fouilles⁶ et cela se ressent dans les collections. Les objets Pygmées y sont quasiment absents. En dehors du musée national existent au niveau étatique le musée provincial de Douala et le musée d'armes traditionnelles de Maroua. Ils entretiennent, eux également, un amour tiède pour les legs Pygmées. L'observation de la carte muséologique du pays montre une carence institutionnelle dans les provinces du Sud et de l'Est où vivent les Pygmées.

⁵ De toutes les institutions qui entourent ou composent le ministère de la culture, nous ne nous attardons que sur la direction du patrimoine susceptible de protéger le patrimoine qui nous intéresse.

⁶ Parmi ces archéologues se trouvent J-M ESSOMBA, A. ARLIAC, Annie LEBEUF et le Pr LEBEUF.



Carte 5 : *Les musées publics et privés camerounais les plus connus*⁷

I-2-2 – Le cadre de politique générale de protection du patrimoine camerounais :

L'histoire de la protection politique de nos valeurs culturelles depuis les indépendances indexe un Etat lent à comprendre qu'il peut et doit faire de ses cultures une de ses priorités. La volonté de normer ce secteur s'est pourtant annoncé très tôt. La réalité tend à montrer que la célèbre loi Fédérale de 1963 n'était qu'une volonté d'être à la page en se dotant de lois distinctes de celles de la métropole. Le comportement juridique du Cameroun a été d'autant plus exemplaire sur le plan international qu'il a ratifié les Conventions internationales successives relatives au patrimoine culturel auprès de l'UNESCO. Le pays reconnaîtra même avec le préambule de la Charte culturelle de l'OUA (Organisation de l'Unité Africaine) de 1976 que « *la culture constitue pour nos peuples le plus sûr moyen de rattraper notre retard*

technique et la force la plus efficace de notre résistance victorieuse aux avantages de l'impérialisme ». L'examen des politiques culturelles intérieures vibrera en opposition de phase avec cette bonne mine extérieure. La lecture des cinq (05) Plans quinquennaux (de 1961 et 1987), canevas des grandes lignes de la politique générale de la nation, confirme ce hiatus désolant.

I-2-2-1 – L'oubli politique du culturel après les indépendances : « *Il est évident qu'après les indépendances, les pays africains ont plus urgent à faire que de parler de culture* », constate amèrement MBONJI EDJENGUELE⁸. Le premier Plan quinquennal⁹ accorde à peine quelques mots lapidaires à la question patrimoniale en lui assignant un rôle purement éducatif : l'harmonisation entre les stades du développement culturel des diverses zones du territoire national occupe la première place en matière d'enseignement et d'éducation. Normal que la culture soit alors un appendice du ministère de l'Education nationale en 1963. Le deuxième Plan quinquennal¹⁰ n'évoque même pas dans son intitulé le « développement culturel ». Il se limite à préciser que « *l'encadrement (...) des mouvements culturels sera consolidé et assuré par des conseillers et instructeurs en matière de jeunesse et d'éducation populaire*¹¹ ». Les objectifs politiques sont encore trop économiques pour favoriser le patrimoine culturel. Ce dernier est considéré comme un simple instrument devant permettre d'effectuer « *un véritable décollage économique* ». Le rôle éducatif assigné à la culture traversera deux décennies jusqu'aux premiers espoirs politiques de développement culturel.

I-2-2-2 – Les premières lueurs de développement culturel se font sentir avec le troisième Plan quinquennal¹² qui part du triste constat que « *tout reste à faire dans le domaine culturel* ». Il prévoit pour y remédier des projets d'envergure tels :

- La création d'un musée national à Yaoundé, véritable complexe devant comprendre un musée classique, un jardin zoologique et un jardin botanique.
- La création d'un village artistique

⁷ Source : <http://www.theatrelibrary.org/sibmas/africa:cmn001.html>

⁸ MBONJI EDJENGUELE, *Les cultures du développement en Afrique*, Osiris Africa, Yaoundé, 1988, p 85.

⁹ Loi N° 15/PJL/AN du 16 décembre 1960 approuvant le *Plan Quinquennal de développement économique et social*, Ministère des Finances et du Plan, Imprimerie nationale, Yaoundé, 1961.

¹⁰ *Deuxième Plan quinquennal de développement économique et social*, Ministère des affaires économiques et du plan, Imprimerie nationale, Yaoundé, 1966.

¹¹ *Deuxième Plan quinquennal*, op cit, p 417.

¹² *Troisième Plan quinquennal de développement économique et social*, Ministère de l'économie et du plan, Imprimerie nationale, Yaoundé, 1971.

- Une Ecole des beaux arts à Yaoundé et de deux salles de spectacle

Inutile de préciser que ces projets sont restés lettres mortes, la priorité des investissements étant affectés aux projets économiques. MBONJI EDJENGUELE note que l'Etat n'a consacré que 50 millions de francs aux investissements culturels entre 1966 et 1971. Comparativement, 60 millions de francs sont parties aux usines des produits de parfumerie, 120 millions pour les allumettes, 484 millions pour le chocolat et 825 millions pour le beurre de cacao. Les moyens financiers ne manquaient pas ; seule la volonté politique apprivoisée par le capital noyait les projets de développement culturel.

I-2-2-3 – L'espoir politique du Renouveau culturel commence avec le quatrième Plan quinquennal¹³ qui va introduire la notion de développement culturel dans son intitulé. Commence l'ère du *Renouveau culturel* caractérisé par une plus grande attention à la chose culturelle. L'on précise même que l'enseignement dans son ensemble « *devra essentiellement s'inspirer de notre patrimoine culturel* ». Le rôle éducatif de la culture perdure, mais le budget et la qualité des projets proprement culturels témoignent d'un intérêt croissant pour notre patrimoine. Cet engouement louable donnera peu de fruits si l'on se base sur l'évaluation critique que le cinquième Plan quinquennal¹⁴ fait de l'état de réalisation des projets en 1981. Des 390 pages que compte le document, deux orphelines pages sont consacrées à la question culturelle. Le constat est net : pas de réalisation d'envergure en vingt ans de projets culturels. Rien de décisif en dehors des discours officiels.

Tableau 4 : Projets culturels du Cameroun entre 1971 et 1976¹⁵ (Source MBONJI, 1988).

PROJETS CULTURELS	COUT TOTAL
Etude Construction siège de la Société Camerounaise de Publications	5 (cinq) millions Fcfa
Etude de construction Institut National des Arts	50 (cinquante) millions Fcfa
Achèvement et équipement Immeuble de la Cinématographie	100 (cent) millions Fcfa
Construction de 2 musées provinciaux (Bamenda et Garoua)	100 (cent) millions Fcfa
Musée National à Yaoundé	200 (deux cent) millions Fcfa
Construction et équipement de Centres Culturels et Linguistiques Provinciaux	300 (trois cent) millions Fcfa

¹³ *Quatrième Plan quinquennal de développement économique, social et culturel*, Ministère de l'économie et du plan, Imprimerie nationale, Yaoundé, 1976.

¹⁴ Cinquième Plan quinquennal de développement économique, social et culturel,

¹⁵ *Quatrième Plan quinquennal*, op cit, p 203.

Le nouveau Plan refuse néanmoins de baisser les bras devant l'échec. Un autre programme s'inspire des travaux du *Conseil National des Affaires Culturelles*, organe de réflexion dont les excellentes directives données au gouvernement dès décembre 1974 n'auront pas le privilège de se transformer en réalité concrète. Les idées n'ont pas manqué. La volonté politique n'a pas été aussi rigoureuse sur le terrain culturel qu'elle l'a été sur le terrain économique. Même en plein 2002, le budget accordé au ministère de la culture reste assez léger : 2558 millions de francs dont 1748 millions à l'investissement. C'est le plus faible des budgets de tous les ministères au Cameroun. Selon Olivier Barlet, il correspond à 0,15% du budget de l'Etat¹⁶.

Lorsqu'on a en idée les gros moyens nécessaires pour la simple conservation muséale des biens culturels, il faut se rendre à l'évidence que c'est donc dans un contexte politique très difficile que s'intègre la problématique de protection du patrimoine culturel Pygmée. La politique conséquente se résume actuellement à l'aspect folklorique dans un esprit de libéralisation. L'Etat encourage les initiatives privées de promotion et de protection du patrimoine culturel. Cela donne lieu à une pléthore de festivals ethniques périodiques à travers le pays. Supervisés et encouragés par le ministère de la culture. Ce dernier a en plus institué un Festival national des Arts et de la culture appelé FENAC organisé tous les deux ans durant la première quinzaine de décembre. Ces festivités ont pour caractéristique de privilégier les groupes ethno culturels les plus à même de promouvoir et de défendre leur patrimoine. Leur coût est tel qu'il faut une grande coordination d'élites très puissantes pour réussir. Les Pygmées en sont encore bien éloignés. C'est pourquoi leur patrimoine ne se montre pas assez compétitif sur le plan des festivals nationaux.

I-2-3 – La protection particulière du Ministère des Affaires sociales (MINAS)

I-2-3-1 – Les programmes sociaux en faveur des Pygmées

¹⁶ Barlet Olivier et Arnaud Gérald, « *La Belle au bois dormant* », Editorial in Revue *Africultures* n° 60 de juillet-septembre 2004, l'Harmattan, Paris, p3

Tableau 5 : Projets MINAS relatifs aux Pygmées¹⁷

DATES	PROJETS MINAS
1960	<i>Opération mille pieds</i> (agriculture industrielle et sédentarisation des Pygmées Baka: II ^e Plan quinquennal)
1968	<i>Projet Pygmée Est-Cameroun +projet Mbang</i> (agriculture chez les Baka : III ^e Plan quinquennal)
1980	<i>Projet études et réalisations en vue de l'intégration socio économique des pygmées Baka et Bakola</i> : MINAS et SNV (association néerlandaise d'assistance au développement).
1990	<i>Projet auto promotion des Pygmées dans leur milieu de vie</i> : MINAS, sous secteur des affaires sociales à Bipindi et Lolodorf

Dès 1960, l'Etat a tenté d'assister les Pygmées par un programme de sédentarisation que le deuxième Plan quinquennal (1965-1970) a concrétisé par la célèbre « *opération mille pieds* » qui visait à développer les cultures industrielles chez les Pygmées de Kribi à Moloundou. Ce ministère a par la suite planifié un programme d'insertion sociale grâce à un Décret présidentiel dont les effets escomptés ont buté face à la peau dure des habitudes Pygmées. En insistant sur leur socialisation politique et leur éducation civique, on visait d'abord à leur faire mieux assumer leur citoyenneté. Cela les aide aussi à mieux faire valoir leur identité culturelle. Beaucoup ont été enregistrés à l'état civil (actes de naissance, cartes nationales d'identité), d'autres sont mieux préparés à participer à la vie politique (vote, mandats électifs, instruction), d'autres encore assument de plus en plus leur autonomie (élevage, agriculture, micro projets). La mise en place des structures d'encadrement a favorisé des actions concrètes. Dans les milieux Bagyéli par exemple, l'on a principalement dénombré :

- *Les congrégations des Petites Sœurs de Jésus et de l'Assomption*, deux ONG religieuses basées à Bipindi depuis 1971. Elles s'occupent de la scolarisation et de l'assistance médico-sanitaire des Pygmées Gyéli depuis des décennies.
- *Le Sous-Secteur des affaires sociales et de la condition féminine* supervise depuis 1990 – date de sa création - toutes actions sociales concernant les Pygmées et assure le suivi des projets sociaux du MINAS en faveur de leur intégration socio économique.
- *Le projet Auto-Promotion des Pygmées dans leur environnement* initié sous la houlette gouvernementale a fonctionné sur la base du principe « recherche-action » et a donné lieu à quelques résultats.

Concernant les actes de naissance, au lieu d'attendre que les parents viennent déclarer les naissances des nouveaux-nés comme le demande la loi, la procédure consistait à sillonner les campements Pygmées pour enregistrer les naissances et en dresser des actes de naissance aux

¹⁷ Source : <http://www.ipsnews.net>

enfants. Depuis 1990, 150 actes de naissance ont été faits chez les Gyéli¹⁸. Chiffre minable, mais chiffre quand même.

Les jugements supplétifs sont des actes de reconnaissance de la citoyenneté au faveur de ceux qui n'ont ni acte de naissance, ni pièce officielle. La procédure normale est longue et coûteuse. Mais l'appui du Sous-Secteur des affaires sociales mettra deux années pour avoir en 1992 cent cinq (105) jugements supplétifs pour les Gyéli. La loi, pour information, demande de procéder en 5 étapes :

- Obtenir un certificat de non existence ou de non établissement de l'acte de naissance à la Mairie
- Obtenir un certificat d'âge apparent à l'hôpital
- Obtenir une autorisation d'établissement d'un jugement supplétif au Tribunal de 1er Degré
- Obtenir une homologation de la décision du Tribunal à la Cour d'Appel
- Obtenir un jugement supplétif à la Mairie ou chez l'officier d'Etat civil

Les cartes nationale d'identité s'établissaient exceptionnellement sur la base de témoignages de deux personnes deux fois plus âgées que celui qui réclamait la carte. Le commissariat spécial de Lolodorf, le Service Social et le projet Auto-Promotion des Pygmées ont permis d'établir chez les Gyéli quarante cinq (45) cartes nationales entre 1990 et 1997. Insignifiant, mais mieux que rien.

I-2-3-2 – Problèmes et difficultés rencontrés

Le premier problème que rencontrent les programmes sociaux est la logistique et l'efficacité. Face à des groupes se déplaçant régulièrement, il faut assez de moyens en hommes et en matériels pour atteindre le maximum de campements dans les forêts. En plus, la mentalité Pygmée est à orienter vers la logique de l'*écrit* ; car ils ont du mal à conserver les papiers officiels dans leurs milieux de vie, et à intégrer la logique administrative dans leurs schèmes culturels. En dehors des pots de vins exigées pour « suivre un dossier », leur intégration politique dans le modernisme passe par la maîtrise des lois. Dans la machine judiciaire, ils sont traités suivant le principe de l'égalité de tous devant la loi pénale, nul citoyen n'étant censé ignorer la loi. M. Fidèle MANDENG, procureur de la République près la Cour d'Appel du sud à Ebolowa (chef lieu de cette province du Cameroun), note avec surprise que les Pygmées n'intentent aucune

¹⁸ MABALI, Louis Oswald, *Pygmées Bakola et citoyenneté : l'expérience de l'établissement des pièces officielles dans la zone de Bipindi-Lolodorf*, Communication, Yaoundé, 2004.

action dans toute la province. Pas de procédure à l'initiative Pygmée en droit social, ni en droit civil et commercial, ni même en droit pénal. Pas de contestation en appel. Pas même de poursuites judiciaires auprès des juridictions coutumières et traditionnelles. Ils n'y sont conduits que pour subir le droit, non pour le réclamer. Il se pose chez eux un problème de philosophie de la vie et de la société par rapport au monde moderne.

II – LA PROTECTION NON GOUVERNEMENTALE (CIVILE)

Comme on le voit, les changements culturels chez les Pygmées sont lents mais sensibles. C'est la résultante d'une suite d'actions politiquement vaillantes et ciblées. Mais le gouvernement ne peut à lui seul réussir à protéger le patrimoine d'une civilisation aussi stratégique que celle des Pygmées. Il faut le concours de la société civile dans son ensemble.

II-1 - Le patrimoine Pygmée dans les institutions culturelles

Il faudrait plusieurs chercheurs et plusieurs années pour dresser des tableaux indicateurs du patrimoine Pygmée dans les institutions nationales et internationales. L'hommage rendu au Pygmée par les grandes civilisations à travers l'histoire a déjà été mis en évidence¹⁹. Au niveau du Cameroun, la protection purement patrimoniale est quasiment absente, les valeurs Pygmées ne retenant pas une attention spéciale de la part des musées, des bibliothèques, des Archives et des centres culturels. Ces établissements fonctionnent sur un mode ouvert qui privilégie le patrimoine des groupes culturels les plus visibles, les plus dynamiques.

II-1-1 – Les institutions muséologiques

Le musée national de Yaoundé, creuset de l'intégration culturelle et de la valorisation des identités nationales, regroupe en majorité des objets d'art des régions des Grass Fields et des peuples Tikar. La carte des musées du Cameroun montre une concentration d'établissements dans la partie ouest où le Pygmée n'existe pas et une carence dans la partie sud où logent presque tous les Pygmées. Cette situation s'explique par le fait que l'humidité forestière ne permet pas aux « *peuples de la forêt* » de conserver trop longtemps leurs objets rituels. Il se trouve surtout que les Pygmées ont un goût prononcé pour les objets non durables. Le renouvellement des objets utilisés facilite les déplacements en forêt. Enfin, les matériaux utilisés sont périssables : là où les

¹⁹ *Infra* Ière PARTIE, chapitre I, page 3.

Bamoun fabriquent leurs masques avec du bronze et des métaux, le Pygmée se contente de feuilles végétales. Plus de 80% de ses objets sont en bois, de préférence en bois léger. Aucun site historique ou archéologique Pygmée n'a été recensé jusqu'à présent, leur architecture étant demeurée provisoire.

Tableau 6 : Les institutions muséologiques les plus connues du Cameroun²⁰

DESIGNATION	SITUATION	PRESENTATION SOMMAIRE
<i>Musée Afhémi</i>	Yaoundé, Centre	Musée privé ouvert la 20 octobre 1999 à « Rue Damas » 350 objets d'art contemporain ouest africains et camerounais récoltés par le Dr Augustine Kini
<i>Musée des Arts Nègres</i>	Yaoundé, Centre	Musée ouvert par les missionnaires bénédictins sur le flanc du Mont Fébé depuis 1970. 3 salles, une collection de 400 objets venant de l'Ouest du pays (Bamoun, Tikar, Bamileké...)
<i>Musée des Arts et traditions Bamoun</i>	Foumban, Ouest	Fondé par un collectionneur, Mose Yeyap, en 1930. Riche collection d'objets d'art de la vie quotidienne et royale Bamoun.
<i>Musée du Palais</i>	Foumban, Ouest	Situé à l'étage du Palais. Fondé par le roi Njoya vers 1920. Abrite les collections privées et personnelles des sultans et de l'histoire Bamoun depuis Nchare, le fondateur de la dynastie, à Ibrahim Mbombo Njoya, l'actuel roi
<i>Musée des Arts Bantou</i>	Yaoundé, Centre	Récemment ouvert à Bastos, il expose une collection éclectique de reproductions d'objets provenant d'Afrique Centrale.
<i>Musée Bamileké</i>	Dschang, Ouest	Collection spéciale de masques. Pas d'informations sur les autres collections ni sur l'histoire de ce musée.
<i>Mankon Museum</i>	Bamenda, Nord-ouest	Très riche en objets anciens reflétant la culture des populations anciennes de la région. Collection de tambours et de masques.
<i>Musée de Douala</i>	Douala, Littoral	Nous avons peu d'informations sur la collection et le musée
<i>Musée Provincial</i>	Douala, Littoral	Installé à Douala par l'Institut Français d'Afrique Noire, IFAN, dans les années cinquante. Collectés dans différentes régions du pays, les objets de ce musée introduisent à la diversité des styles et techniques du Cameroun. Musée actuellement fermé pour travaux
<i>Musée Maritime du CNCC</i>	Douala, Littoral	Il appartient au Conseil National des Chercheurs du Cameroun et se trouve à Bonanjo ; il abrite une collection principalement axée sur la diversité des écosystèmes et des peuples du littoral, mais aussi une exposition consacrée à l'Archéologie du Cameroun
<i>Musée Bandjoun</i>	Bandjoun, Ouest	Musée royal très riche possède un grand nombre d'objets d'art ayant appartenu aux ancêtres et à la lignée royale. On y trouve un mélange de culture traditionnelle et civilisation moderne
<i>Musée de Diamaré</i>	Maroua, Extrême-Nord	Collection d'instruments de musique traditionnelle dirigée par Mallet Hamadou, BP 36 Maroua
<i>Musée d'Armes Traditionnelles</i>	Garoua, Nord	Riche collection d'armes traditionnelles des peuples descendants des Sao. Peu d'informations sur ce musée.
<i>Musée Municipal de Mokolo</i>	Mokolo, Extrême-nord	Collection spéciale d'instruments de musique traditionnelle. Peu d'informations sur les autres données du musée.
<i>Musée National de Yaoundé</i>	Yaoundé, Centre	Musée public en création depuis 1973. Logé depuis 1991 dans l'ancien palais présidentiel situé au centre ville. Un projet gouvernemental veut en faire un

²⁰ Sources : [-http://www.theatrelibrary.org/sibmas/idpac/africa/cmd001.html](http://www.theatrelibrary.org/sibmas/idpac/africa/cmd001.html),
[-http://www.ambafrance-cm.org/html/camero/culture/musees.htm](http://www.ambafrance-cm.org/html/camero/culture/musees.htm)
[-http://www.camnet.cm/mintour/tourisme/musees.htm](http://www.camnet.cm/mintour/tourisme/musees.htm)

NB : Il existe une multitude de musées de chefferies à l'Ouest et au Nord-ouest, et aussi plusieurs collections d'objets d'art de chefferies au Nord et d'amateurs à Yaoundé et à Douala. Mais ces institutions privées n'ont pas toujours la visibilité muséologique convenable. Elles ne sont pas toutes ouvertes au grand public ni gérées suivant les normes de l'ICOM (Conseil International des Musées).

		musée de synthèse des cultures du Cameroun et un centre de réflexions sur la nouvelle muséologie en Afrique. Nous attendons depuis 15 ans.
--	--	--

Comme on peut le constater, les collections Pygmées sont absentes de la plupart des musées. Il n'existe aucun musée spécialisé dans le patrimoine Pygmée. La région du Sud où vivent ces nomades de la forêt n'a pas un musée officiellement reconnu comme tel. Si les objets culturels Bantou meublent timidement le musée national en création, ceux de leurs voisins itinérants ne sont pas visibles. Il y a donc urgence muséologique pour l'héritage Pygmée. Le tout restant à définir les modalités de valorisation muséographique de ce patrimoine dont il serait peu sage de perdre.

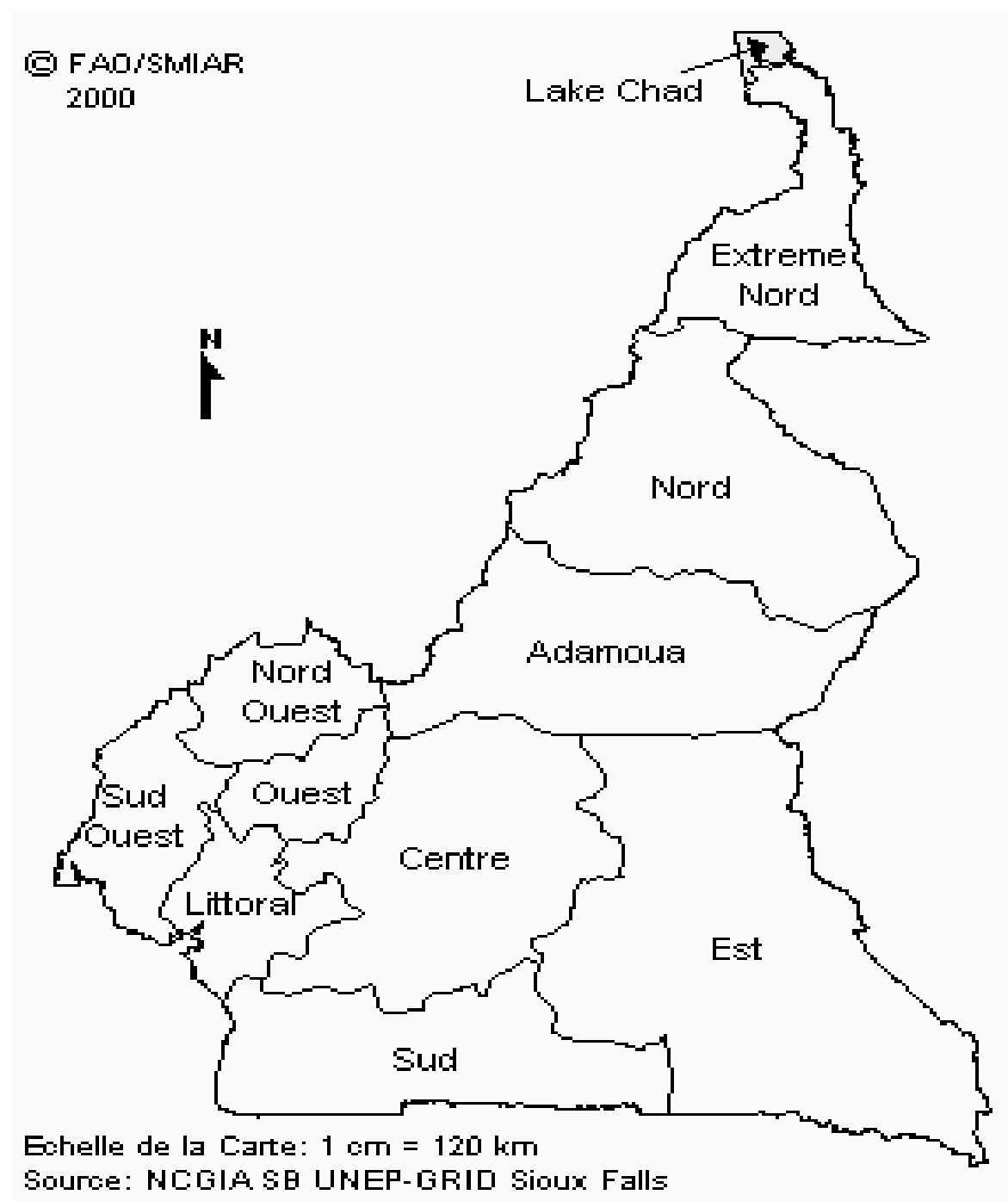
II-1-2 - Les manifestations culturelles

Le foisonnement des festivals au Cameroun met en valeur les organismes les mieux structurés, les groupes ethniques mieux organisés. La plupart des festivals sont en effet le fruit des initiatives de personnes physiques et morales privées. Leur financement est soit privé (festivals ethniques et tribaux), soit international (festivals de musique, de théâtre et de cinéma) et très rarement public (festival des Arts). Les « semaines culturelles » qui sont chaque année animées par les associations civiles, les scolaires et les universitaires à l'occasion des fêtes nationales du 11 février (fête de la jeunesse) et du 20 mai (fête nationale du Cameroun) ne mettent en évidence le patrimoine Pygmée que là où le bon vouloir des encadreurs de jeunesse et d'animation y consacrent quelques attentions.

Le plus grand festival culturel Pygmée actuellement connu au Cameroun est le ***Libandi*** qui regroupe plusieurs centaines de personnes venant de nombreux campements au Sud-est, chez les Baka. Il s'agit à la fois d'une fête annuelle très populaire et d'une gigantesque cérémonie initiatique. Des générations s'y rencontrent pour la transmission des savoirs et savoirs faire ; c'est aussi un forum d'expression et de négociation avec les populations. Le projet Auto-Promotion des Baka a d'ailleurs retenu ce festival comme cadre d'action pour atteindre ses objectifs de sensibilisation à l'auto développement.

En dehors du ***Libandi***, la CODEBABIK, organisation de l'élite des Pygmées Gyéli, semble être un atout susceptible de faciliter la négociation des projets entre les organismes et la population en vue de la promotion culturelle. La CODEBABIK est aussi une structure qui devrait permettre l'organisation de festivals locaux dignes de ce nom. Pour le moment, les festivités culturelles Pygmées sont peu visibles à cause du manque de moyens économiques (organiser un

festival coûte très cher en expertise, en homme et en moyens matériels), de la disparité des campements éparpillés dans la forêt, et du caractère secret ou intime de certaines opérations rituelles de grande envergure. L'invisibilité festive du Pygmée a néanmoins comme palliatif une surproduction scientifique, artistique et culturelle de son patrimoine.



Carte 7 : Carte des festivals saisonniers les plus connus au Cameroun

L'observation de cette carte montre bien le peu d'engouements des Pygmées pour des festivals de haute facture touristique et culturelle. Ceux des festivals qui attirent le plus de monde se recensent entre la province du Centre, de l'Ouest et du Littoral, les provinces septentrionales n'étant pas du reste avec leurs célèbres *Fantasia*.

Tableau 7 : Quelques festivals culturels parmi les plus connus du Cameroun

FESTIVALS	LIEU ET TEMPS	PRESENTATION
<i>ABOK I NGOMBA</i>	Yaoundé, tous les 2 ans	Créé en 2002. Festival de danse contemporaine et de percussion.
<i>ECRANS NOIRS DU CINEMA</i>	Yaoundé, chaque année	Festival international annuel de cinéma organisé par Bassek Ba Kobhio ; soutien de l'Agence de la Francophonie, l'Union européenne et l'ensemble des ambassades intéressés (Belgique, Maroc Canada, Tunisie, France...)
<i>ELOG MPOO</i>	Bakoko et autres	Festival culturel par les élites, chefferies et populations Bakoko et des peuples assimilés
<i>FATEJ</i>	Yaoundé, tous les 2 ans, début Novembre.	Festival Africain de Théâtre pour l'Enfance et la Jeunesse, créé en 1996. 13 pays concernés, 19 spectacles programmés en 2004. Se passe à divers lieux de Yaoundé (CCF, Face Hilton, Collège Vogt et Nlongkak)
<i>FENAC</i>	Rotatif en province, tous les 2 ans, Décembre	Festival National des Arts du Cameroun, Créé en 1988. Organisé avec l'appui du MINCULT.
<i>FESCARY</i>	Yaoundé,	Festival de la caricature et de l'humour de Yaoundé, créé en 1999 par l'association Irondel et des membres de l'association Coup d'Crayon
<i>FETE DU DEVELOPPEMENT</i>	Zoétélé, chaque année en été	Festival culturel et agropastoral de l'arrondissement de Zoétélé au Sud-Cameroun. Organisé par les élites, les chefferies et les populations
<i>FESTIVALS JAZZ</i>	Yaoundé, Chaque année au printemps	Musiques Jazz : « <i>Jazz sous manguiers</i> », « <i>Jazz sans frontières</i> » et « <i>Ste Cécile-Festi-Blues</i> ». Organisés avec l'appui des Coopérations allemandes, françaises, canadiennes...
<i>MBAM ART</i>	Bafia, chaque année, Février-mars	Festival culturel des peuples de la région du Mbam. Par les élites, les chefferies et les populations
<i>LIBANDI</i>	Campements Pygmées, chaque année	Forum culturel régional (de plusieurs groupements Pygmées Baka) fait de festivités et de cérémonies initiatiques.
<i>MANGW'ART</i>	Mbouda, en création 1 ^{ère} édition Avril 2005	Festival des arts et de la culture Bamboutos. Chefferies, populations et élites dans 1 département, 4 communes, 16 villages
<i>MASSAO</i>	Yaoundé, Chaque année	Festival international de voix de femmes Créé en 1999
<i>MECUDA</i>	Mbengwi chaque année	Meta Cultural and Development Association Chefferie, populations et élites Mbengwi
<i>MEDUMBA</i>	Bangangté, tous les deux ans en Juillet	Festival culturel, agropastoral et artisanal du peuple Bangangté Créé en 1994. Organisé par les chefferies, populations et élites du département du Ndé.
<i>NGOH ET NSONGO</i>	Nkongsamba,	Festival culturel et artistique des Mboos, organisé par Chefferies, élites et populations des régions de Nkongsamba
<i>NGONDO</i>	Douala, chaque année, début Décembre	Grand forum culturel des Sawa et de plusieurs peuples de la côte. Par les élites, les chefferies et les populations
<i>NGOUON</i>	Foumban, chaque année en Décembre	Festival culturel du peuple Bamoun. 540 ^e édition en 2004. Organisé par Sultan, élites et populations Bamoun.
<i>RETIC</i>	Yaoundé, chaque année	Rencontres Théâtrales Internationales du Cameroun, Créées en 1993 par Ambroise Mbia. Soutenues par le MINCULT

		(SCAC), le Centre camerounais de l'Institut International du Théâtre-UNESCO
YAOUNDE-TOUT-COURT	Yaoundé, chaque année en fin Octobre.	Festival de court métrage, créé par Mérémeé Pandja ; concerne uniquement les films de 36mn en moyenne.

II-1-3 – Les autres institutions culturelles

Les centres culturels, Archives nationales, Ensemble national des arts du spectacle (théâtre, musique et ballet), bibliothèques et autres maisons de la culture ne manquent en général pas²¹. C'est leur exploitation par les groupes Pygmées qui pose problème. Car ceux des centres – généralement non étatiques - qui bénéficient d'un fonctionnement optimal ont des exigences à remplir (entretien des locaux, paiement des salariés, règlement des factures...) si bien qu'elles commercialisent leur exploitation. Celui qui veut s'y représenter doit payer assez cher pour obtenir les locaux. La pauvreté économique du Pygmée moyen ne lui permet pas d'avoir un engouement extraordinaire pour ces institutions culturelles de la grande ville. Il faudrait une politique spéciale de l'Etat pour rendre accessible au plus grand nombre de Pygmées les centres culturels qui relèvent du domaine public. L'on pourrait par exemple accorder un statut spécial à tout ce qui est du patrimoine Pygmée : groupes culturels pour les centres culturels, objets pour les musées, documents écrits pour les Archives et les bibliothèques, sponsoring public pour ce qui est des festivals Pygmées... Ces citoyens ne peuvent plus continuer à être traités sur un même pied d'égalité économique sur le terrain impitoyable du libéralisme culturel. Leur patrimoine risquerait d'être étouffé comme c'est le cas par les groupes ethniques qui quadrille le Cameroun culturel.

II-2 - Le patrimoine Pygmée dans les productions culturelles

Pour le touriste qui ne peut pas à loisir assister au festival Pygmée comme il le fait à l'occasion des festivals Sawa (*Ngondo*) ou Bamoun (*Ngouon*), il existe une abondante production culturelle. Au niveau du Cameroun, le XX^e siècle montre sur le plan scriptural un intérêt vif pour la culture Pygmée. Comparativement aux autres groupes ethniques du pays, les

²¹ Ces structures ont été créées durant les années 60 et 70 par l'Etat. Leur fonctionnement a été prolifique jusqu'au milieu des années 80. La démission de l'Etat a été définitivement consommée avec la venue de la récession économique de 1988 si bien que le paysage de ces institutions est difficile et le statut administratif des artistes formés et recrutés est peu encourageant. Une plainte des membres de l'Ensemble National contre l'Etat du Cameroun est d'ailleurs pendante à la Cour suprême qui prend tout son temps ; motifs : non intégration à la Fonction Publique et dédommagements de toutes ces années d'exploitation abusive ou d'abandon.

Pygmées auront fait l'objet de plusieurs recherches d'envergures. De LE ROY en 1905 à ABEGA en 2003, livres, thèses et articles spécialisés se bousculent dans les listes bibliographiques. Les Pygmées peuvent se vanter d'être plutôt de ces cultures qui ont fait couler le plus d'encre à l'échelle nationale et internationale. S'il est vrai que les auteurs Pygmées sont plutôt rares, l'essentiel des chercheurs venant d'Outre Mer, l'on note néanmoins l'émergence lente et progressive d'une élite intellectuelle Pygmée qui intervient dès que possible sur les questions qui leur sont propres au sein des conférences, colloques internationaux et autres communications.

L'animation scientifique du patrimoine Pygmée est donc une affaire de non Pygmées, les populations concernées se limitant à conserver tant bien que mal ce qu'ils ont hérité de leurs ancêtres. Comment peut-il en être autrement lorsqu'on sait que même dans les autres ethnies culturellement imposantes, la mise en valeur des legs passe par une expertise qui vient le plus souvent soit des populations occidentalisées, soit des missions scientifiques conduites et financées par le Nord.

Tableau 8 : *Quelques productions culturelles et scientifiques relatives aux Pygmées du Cameroun*²²

RUBRIQUES	PRODUCTIONS SIGNIFICATIVES CONNUES
Productions écrites	<u>Livres</u> Turnbull 1961, 1963, 1965, 1966 Le Roy 1897, 1905 et 1928 Bahuchet 1978, 1985 et 1991 Vallois et Marquer 1976 Ballif 1954 et 1955 Liniger-Goumaz 1968 Depois 1946 Philippart de Foy 1991 Guillaume et Delobea 1977 Abéga 2003 Schweinfurth 1875 Demesse, 1972 Joiris (à paraître)
	<u>Articles</u> Ballif 1954, 1991 Castillo-Fiel 1949, 1952 Depois 1946 Bahuchet Cavalli-Sforza 1968 1971 Letouzey 1964 Althabe 1965 Schebesta 1931 1936 Caille-Long 1891 Joiris 1994 Monceaux, 1891
Productions	<u>Cinématographie</u> - 2004, « <i>Le silence de la forêt</i> », Cinéma, Bassek et Ouénangaré, Yaoundé, Cameroun, 93minutes. - 200 ? « <i>Le Pygmée de Carlos</i> », Cinéma, Radu Mihaileanu - 1990, « <i>Le dernier des Babinga</i> », Documentaire, DP Fila, Congo, 26 minutes. - 1986, « <i>Pygmées</i> », Documentaire, R Adam, Centrafrique, 35 minutes (1h35mn). - 1986, « <i>La forêt de Komba</i> », Série Baka, peuple de la forêt tropicale n° 1, P Agland, Dja River Films et Channel 4 International, Cameroun, 54minutes. - 1986, « <i>La forêt de Komba</i> », Série Baka, peuple de la forêt tropicale n° 2, P Agland, Dja River Films et Channel 4 International, Cameroun, 51minutes. - 1933, « <i>Les Pygmées Aka</i> », Documentaire, G Zaidler, Bangui, Centrafrique, 35 min. - 2002, « <i>Comédie dramatique Pygmée</i> » (?), Cinéma, Dominique STANDAERT,

²² Dressée à partir des sources Internet, cette liste, non exhaustive, ne cite que les productions qui concernent directement ou indirectement les Pygmées camerounais.

<i>audiovisuelles</i>	Belgique, 1 heure 42 minutes. <u>Discographie</u>²³ - 1974, « <i>Aka Pygmy Music</i> », S Aron, UNESCO (Musical sources), avec commentaire et photos, 33 tours, Philips 6586/016, 33 tours, 30cm. - 1974, « <i>Musique des Pygmées Bibayak</i> », P Sallée, Radio-France, OCORA, 558-504. - 1975, <i>Musique des Pygmées Baka</i>, S AROM et Patrick RENAUD, AUVIDIS/UNESCO, Paris, 47 min 26 sec. - 1978, « <i>Anthologie de la musique des Pygmées Aka</i> », S Aron, avec commentaires bilingues et photos, Grand prix de l'Académie Charles Cros, OCORA 558 (526-528), 3 disques de 33 tours, 30 cm. - 1989, « <i>Musique des Pygmées Bibaya k</i> », P Sallée, Musée des Arts et traditions de Libreville, ORSTOM, Radio France HM 83, OCORA. - 1993, Heart of the forest : music of the Baka forest people, Hannibal, Musiques du Monde - 1998, <i>Les Pygmées, peuple et musique</i>, Arom S. et autres, Coproduction Montparnasse Multimédias, CNRS et ORSTOM, Paris.
<i>Productions scénographiques</i>	<u>Scénographie</u>²⁴ -Théâtre de la Foire à Paris, <i>Les Pygmées</i>, Christophe BALLARD, tragi-comédie ornée de musique, 1976. -Groupe KI-YI, <i>Un touareg s'est marié à une Pygmée</i>,

II-3 – Le patrimoine Pygmée et les organismes de protection environnementale

Le milieu forestier est indissociable du patrimoine Pygmée. Depuis le premier Sommet de la Terre (Rio 1992), la question environnementale fait son bonhomme de chemin ; avec une part belle réservée à la forêt tropicale. Si elles ont été déclarées « *sans maître* » par la Conférence de Berlin en 1884, Aucun homme de science ne peut aujourd'hui contredire Pierre De Maret pour qui « *ces forêts sont habitées depuis des millénaires et leur exploitation suivant des habitudes ancestrales ont contribué à la biodiversité. Il est donc indispensable d'associer les populations à la conservation*²⁵ ». Depuis bien des années, plusieurs organismes travaillent plus ou moins

²³ Cette liste concerne les disques à caractère d'étude (productions ethnomusicologiques) et non l'ensemble des productions de la musique moderne qui s'inspirerait ou toucherait les Pygmées.

²⁴ Durant notre recherche (nous résidions à Alexandrie en Egypte), nous avons trouvé peu d'informations concernant les groupes socio-culturels proprement Pygmées (danse, musique, théâtre...)

²⁵ De Maret, P, « *Forêts Tropicales : un espoir cinq ans après Rio ?* », Article Revue *La Libre Belgique*, Bruxelles, 11 août 1997.

directement pour la cause socio environnementale dans les milieux Pygmées. Entre autres, nous pouvons citer :

- **La Banque Mondiale et le FMI** : ils ont en parti subventionné et appuyé la mise en place au Cameroun d'une nouvelle législation forestière conforme aux normes environnementales actuellement encouragées par la communauté internationale. L'on dispose ainsi de la Loi n° 94/01 du 20 Janvier 1994 portant régime des forêts, de la faune et de la pêche, et la Loi n° 96/12 du 5 Août 1996 portant loi-cadre relative à la gestion de l'environnement au Cameroun. Mais ces deux outils juridiques tardent à protéger efficacement nos forêts actuellement dévastées par la surexploitation. Ensuite l'ex Ministère de l'Environnement et des Forêts, grand responsable étatique des forêts, ne semble pas spécialisé sur la question patrimoniale Pygmée. Enfin, les populations Pygmées sont mal armées pour mettre en œuvre les quelques outils que ces lois offrent aux communautés vivant en forêt de gérer eux-mêmes les ressources forestières. Notons que l'UNESCO a appuyé des programmes intéressants sur les Pygmées du Gabon et de la République Centrafricaine.

- **L'Union Européenne** : a lancé deux programmes d'envergure visant sinon à défendre, du moins à attirer l'attention sur l'environnement forestier. C'est ainsi qu'ECOFAC (Ecosystèmes Forestiers d'Afrique Centrale) et APFT (Avenir des Peuples des Forêts Tropicales) ont été lancés par la Commission européenne. Lancé en 1992, ECOFAC visait essentiellement à favoriser une conservation et une utilisation rationnelle de la forêt ; et l'APFT a développé un partenariat entre l'expertise occidentale et l'expertise locale. Mais ECOFAC a un but de protection environnementale (cf « *aires protégées* ») et de gestion optimale et durable de la forêt. Le Pygmée n'est pas au centre de ses objectifs ; il n'intervient qu'aux moments où il faut accessoirement intégrer les populations forestières pour leur faire jouer un rôle défini à l'avance.

- **Les autres organismes européens** se résument souvent en des programmes bilatéraux ou en des organismes non gouvernementaux qui agissent au plus près des populations vivant en forêt. L'on a par exemple le CED (Centre pour l'Environnement et le Développement), la Planet Survey, la SNV (Société Néerlandaise de Développement) et Forest People Project (ONG basée à Londres) qui pilotent et financent des études relatives aux projets en zone forestière. L'on a

également le projet API initié par le gouvernement français pour sédentariser les Pygmées. Le bilan de ces ONG n'est pas nul. Mais l'exploitation des populations Pygmées à travers des projets fictifs n'a pu être totalement bannie.

- **Les programmes des ONG nationales** sont assez nombreux. Nous n'en retenons que quelques uns de ceux qui auront significativement influencé l'environnement Pygmée.

Sur le plan local, la FONDAF ou Foyer Notre Dame de la Forêt - créée par la Congrégation des Petites Sœurs de l'Assomption et les Sœurs de Jésus – est en œuvre sociale depuis 1971. Son bilan est social et maternaliste : une école dotée d'un internat qui scolarise 110 enfants Pygmées de 4 à 15 ans et insiste sur une formation à des activités génératrices de revenus et une école maternelle qui enseigne les langues maternelles. La CODEBABIK (Comité De Développement des Bakola/Bagyéli de Bipindi et Kribi) est une organisation d'auto promotion des populations Pygmées.

Sur le plan national, les projets sont actuellement conduits par la FEDEC, la Fondation pour l'Environnement et le Développement du Cameroun. C'est ainsi que dans l'exemple de la construction de l'oléoduc tchado camerounais qui a nécessité le déplacement et l'expropriation de certains villages Pygmées, le PPA (Plan pour les Peuples Autochtones) a consisté d'une part à conduire les compensations aux populations déplacées, et d'autre part à mener des actions sociales ciblées telles la fourniture des cartes nationales d'identité, les diagnostics médicaux pour certaines affections, l'assistance à l'éducation et la vulgarisation agricole par la distribution des semences.

En attendant le bilan patrimonial de tous ces projets et programmes, l'on peut se rendre compte que le Pygmée ne laisse pas tout le monde indifférent. Beaucoup de projets ont l'ambition de lui permettre de négocier au mieux la problématique du monde moderne. Les programmes sociaux et environnementaux sont légion, mais l'on ne trouve pratiquement pas de programme purement patrimonial, c'est-à-dire ceux qui sont à même de protéger et de mettre durablement en valeur les millénaires et irremplaçables legs culturels Pygmées.

Chapitre IV : POUR UNE POLITIQUE DE PROTECTION ET DE VALORISATION DU PATRIMOINE CULTUREL PYGMEE AU CAMEROUN

A patrimoine atypique solutions de protection atypiques. Les Pygmées ont réussi tant bien que mal à préserver leur patrimoine culturel depuis des millénaires. Il est temps que la communauté nationale et internationale apporte sa pierre à la promotion de cet héritage de l'Homme tout court. La protection doit d'abord s'inscrire dans un cadre politique avant d'être une affaire purement patrimoniale. L'Etat d'abord, la société ensuite²⁶.

I – L'INTERET DE LA PROTECTION ET DE LA VALORISATION

Malgré un désengagement de plus en plus prononcé de l'Etat sur le terrain culturel, il serait peu louable de laisser le patrimoine Pygmée dépérir. Ce serait la mort d'un mythe vivant qui aura été tant vanté par les historiens, tant célébré par des civilisations, tant racontée dans les fables, tant mythifiée par des générations. Le patrimoine Pygmée a un aura supra national : c'est un patrimoine universel, un héritage de l'histoire de l'Homme. Il est tellement atypique par rapport à ceux qui l'entourent qu'il mérite un statut particulier, une attention spéciale. Sa fragilité face à la conquérante mondialisation et sa petitesse devant l'irréversible occidentalisation en font un patrimoine si vite condamné à mort qu'on se demande encore comment il réussit à subsister.

Notre Etat ne serait pas le premier à entreprendre une telle action spéciale pour la culture Pygmée, minoritaire et défavorisée. Dans l'Egypte pharaonique d'il y a 4500 ans, Dans les navires royaux des Perses, dans les colonnes gréco romaines, plusieurs sources archéologiques et des écrits historiques témoignent du statut spécial dont bénéficiaient les Pygmées. Plus près de nous, le Japon classe systématique les personnes physiques comme appartenant au patrimoine national. De même, les Pygmées du Gabon ont bénéficié, par l'intermédiaire de l'ONG PRECED

²⁶ Ne sommes nous pas dans un Etat jacobin et centraliste – héritage du système français – malgré la nouvelle Constitution de 1996 qui instaure la décentralisation ? Aussi, cela est clair dans l'esprit de la loi fédérale de 1963, l'Etat est responsable du patrimoine culturel du Cameroun.

appuyé par l'UNESCO, d'une certaine valorisation culturelle. Ceux de la République Centrafricaine ont vu leur patrimoine partiellement classé sur la liste du Patrimoine Mondial de l'UNESCO. Nous avons intérêt à donner à cette culture la place qui lui convient sur l'échiquier national et international. Nous pensons qu'il faut des mesures fondamentalement décisives pour assurer la protection et la valorisation de ce patrimoine ancien.

II – LES MESURES DE PROTECTION DU PATRIMOINE PYGMEE

Avant de se transformer en réalité juridique et institutionnelle, la protection dans nos pays est d'adord, à l'image de la révolution patrimoniale réalisée par le président malien Alpha Omar KONARE, une idée politique, un programme idéologique.

II-1 – Pour une protection politique du patrimoine Pygmée

II-1-1 – Le principe de l'exception Pygmée

Le patrimoine Pygmée commence par le Pygmée lui-même. La première protection passe par celle des « *minorités* ». Mais il ne suffit pas de le déclarer comme le fait la Constitution actuelle (1996). Il conviendrait d'aller encore plus loin en instituant un principe constitutionnel de l'exception Pygmée. Il permettrait de déroger - sans le combattre - aux principes selon lesquels « *tous les hommes naissent égaux en droit et en devoir* » ou encore « *tous les hommes sont égaux devant la loi* ». Le principe de l'exception Pygmée ordonnerait de faire attention, par des lois appropriées et par une adaptation progressive des textes déjà existants, à tout ce qui relève de la société et de la culture Pygmées. La protection décrétable actuelle mériterait de grimper d'échelle, avec une application particulière dans les secteurs culturel et social. C'est dans ce sens que le patrimoine culturel Pygmée pourrait bénéficier d'une protection. A l'image de « *l'exception culturelle* » pour laquelle la France se bat pour soustraire les biens culturels de la jungle du marché libéral – précisément parce que les biens culturels sont parfois irremplaçables à cause de leur valeur patrimoniale – le Cameroun peut se battre pour que le patrimoine Pygmée bénéficie d'un principe d'exception culturelle hautement affirmée. Le cadre supra légal offre déjà une panoplie de textes ou conventions internationales d'ailleurs ratifiés par le Cameroun au sein de l'Unesco, l'Union Africaine, de la Francophonie et du Commonwealth. Il ne reste que la mise en œuvre des dispositions relatives à la protection des patrimoines en voie de disparition comme

celui des Pygmées. La Constitution, qui intègre dans les lois les Traités et Conventions régulièrement ratifiés, doit donner le ton en instituant ce principe de l'exception Pygmée.

II-1-2 – Le principe de la représentativité politique des Pygmées

D'autre part, une protection politique passerait par une bonne représentativité dans les principales institutions de la République. L'Australie est passé par là pour protéger « ses » Aborigènes ; le Rwanda dans sa constitution post génocidaire – très soucieux de promouvoir les Pygmées Batwa aux organes souverains de décision - réserve 20% des postes électifs et de souveraineté aux « *populations défavorisées* ». En établissant que l'Etat reconnaît et protège les minorités, notre constitution offre l'occasion d'instituer des sortes de « *discrimination positive* » (de l'anglais « *affirmativ actions* ») susceptibles de promouvoir l'élite Pygmée à l'échelle de la haute administration étatique, les Pygmées et les Bororo étant les seules groupes ethniques reconnus comme minoritaires et défavorisés. Ainsi, l'on pourrait modifier les lois de telle sorte que ces populations soient statutairement représentées au Sénat, à l'Assemblée nationale, au gouvernement, et dans l'administration générale publique.

II-2 – La protection juridique du patrimoine Pygmée

L'adoption de lois et de textes adaptés à toutes les facettes du patrimoine camerounais est urgente. Le toilettage juridique en matière patrimoniale s'impose au Cameroun. Nos textes sont obsolètes et peu aptes à protéger notre riche patrimoine face aux tentaculaires collectionneurs et aux redoutables trafiquants d'art du marché international. Même si le droit n'est pas le grand moyen de protection, il permet au moins de fixer un canevas à suivre : c'est mieux que rien du tout.

La meilleure formule à mon avis serait un droit mixte qui allie les prérogatives de l'Etat défendu par le droit formel aux habitudes et traditions matérialisées par le droit coutumier. Ce système est déjà opérationnel depuis des décennies en matière civile où les juridictions coutumières sont instituées et reconnues par l'Etat. Les textes de loi du droit mixte devraient être adoptées à partir d'une harmonieuse concertation avec les communautés et des entités traditionnelles établies. La meilleure loi est celle dans laquelle se reconnaît le maximum de composantes de la population.

II-3 – La protection institutionnelle

II-3-1 – La création de services et d'institutions spécialisées

Pour le cas spécifique des MINTOURISME et MINCULT, des services spécialisés pourraient être institués dans les services centraux et les localités où vivent les Pygmées. Le MINAS semble l'avoir compris très tôt. Il a créé un sous-secteur des affaires sociales et de la Condition féminine à Lolodorf, zone des Pygmées Bagiéli. Ce service met en œuvre la politique gouvernementale en la matière et assure la supervision et la coordination de tous les programmes Pygmologiques de la région. Le MINCULT peut par exemple instaurer des maisons culturelles locales animées de concert avec les populations Bantoues et Pygmées regroupées en associations, comités ou syndicats. Au niveau central, l'on est en droit de créer un institut spécialisé dans le patrimoine des peuples de la forêt, avec une section de Pygmologie.

II-3-2 – L'animation des organes et institutions existantes

Plusieurs organes tant privés que publics pourraient servir à animer et à mettre en valeur le riche et fragile patrimoine Pygmée :

- ***Doual'art***, initiative corporative de valorisation du patrimoine contemporain, peut servir de théâtre à des expositions sur la base de thématiques spécifiquement Pygmées.

- ***Le musée national*** vaudrait mieux ouvert et aménagé que dans l'état de demi fonctionnement où il se trouve actuellement. Un pavillon spécial réservé au patrimoine Pygmée ferait voir toute leur richesse culturelle matérielle et immatérielle. Une exposition permanente mettrait ainsi en exergue les objets dans les vitrines, une scénographie nous remettant dans le contexte forestier, milieu de vie des Pygmée, une base de données numérisée et un centre documentaire permettant de consulter, visionner ou entendre les éléments qui valorisent cet héritage (discographie, vidéographie, caricature...). Bref, un espace muséal bien aménagé pour le patrimoine Pygmée uniquement.

- ***L'encouragement à la production culturelle et scientifique par et sur les Pygmées***. Une sorte de programme de subvention de l'Etat peut être lancée sur un nombre limité d'années pour encourager des productions artistiques, scientifiques et culturelles sur les Pygmées, avec des critères précis de qualification des œuvres à financer partiellement. Cela irait du cinéma à la danse en passant par le théâtre, la musique, la littérature, les collections d'art, la caricature et le dessin... bref, l'image, le son, l'objet et le folklore. A cet effet, la résurrection du célèbre

Ensemble national des arts et de la danse pourrait être effectuée. Les productions subventionnées seraient ainsi conservées dans nos bibliothèques, centres culturels, musée national, les Archives nationales et autres centres documentaires dans les instituts de recherches spécialisés.

- ***Le lancement des concours artistiques*** ponctuels ou saisonniers sur la base de thématiques Pygmées. On primerait alors les meilleures oeuvres et les garderait aux Archives nationales et au Musée national de Yaoundé.

- ***La subvention des Ong*** qui penchent sur le patrimoine culturel Pygmées

III – LES TECHNIQUES DE VALORISATION

III-1 - Inventorisation systématique et régulière du patrimoine Pygmée

III-1-1 - Les avantages de l'inventorisation

La première règle est celle de l'inventorisation. L'inventaire donne un acte de naissance aux biens. Il les localise, les catégorise, les enregistre et leur confert une existence légale, une propriété légitime et un statut juridique. Un bien non inventorié est ne peut se prévaloir de la moindre protection en tant que patrimoine. La qualité de l'inventaire témoigne du sérieux accordé à la chose culturelle. L'inventorisation a enfin le mérite de dégager toutes les précisions de l'objet afin de faciliter sa gestion, son classement, et sa protection et sa recherche en cas d'altération, de perte ou de vol. C'est ainsi que la « ***liste rouge*** » survit et permet aux autorités de police – notamment INTERPOL - et aux experts de la chose patrimoniale de reconnaître un objet en circulation illégale. Un patrimoine n'est – en définitive - mieux protégé sur le plan du droit que lorsqu'il est inventorié. L'inventorisation originel, celui du départ, doit toujours être mis à jour, en principe tous les deux ans.

III-1-2 - Les techniques d'inventorisation pour les Pygmées

Plusieurs techniques d'inventorisation s'offrent à nous. Tout en respectant les normes d'inventaire dressées par l'ICOM et l'UNESCO et qui demandent entre huit et quinze informations sur l'objet, nous pourrions insister sur le fait qu'une les objets à conserver peuvent l'être par les communautés elles-mêmes, suivant des principes à arrêter d'un commun accord

avec elles. L'Etat ne doit donc plus être ni le seul protecteur et ni l'unique et exclusif responsable du patrimoine de la nation. L'essentiel étant d'éduquer et d'allier les populations concernées pour qu'elles participent au décompte, à la récolte et aux mesures à prendre pour une protection optimale et adéquate de legs qui, en premier ressort, leur appartiennent. Une réussite de l'inventorisation passe, à titre illustratif, par :

- **La sensibilisation des populations** détentrices des legs. Des Pygmées coopératifs et bien informés seront les meilleurs partenaires de la protection et de la valorisation de leur patrimoine. Les Bantou voisins sont aussi à associer parce qu'ils partagent des siècles un commun patrimoine forestier avec ces antiques « *habitants du pays de Yam* » que sont les Pygmées.
- **La responsabilisation des communautés** et même des familles sur la nécessité de bien prendre soin de ce qui, entre leurs mains, est patrimoine mondial et universel de l'Homme.
- **L'encadrement continu**, par la mise à disposition des communautés, des groupes et associations culturelles, de personnes pour les encadrer, les former et assurer le pont entre l'administration centrale et les populations locales. Au lieu d'envoyer des fonctionnaires déjà peu nombreux et des services léthargiques, on peut procéder de manière contractuelle avec des Ong et des cabinets qui auront déjà fait leurs preuves sur le terrain Pygmée.
- **La numérisation des informations et des procédés.** L'informatique galopante du Cameroun offre l'occasion d'une meilleure conservation des informations et de mise en valeur du patrimoine inventorié. Peu importe que certains objets soient conservés au musée national ou préservés par les familles et communautés, leur inventorisation numérique devrait être assurée.

III-2 - Classement au patrimoine national et sur la liste de l'Unesco

III-2-1 - Les avantages du classement

La liste des biens culturels classés au pays ne nous est pas connue. Aussi ne pouvons-nous que préconiser le classement à outrance de tout ce qui est spécifiquement culture Pygmée. Cela part des danses aux proverbes en passant par le chant, les instruments de musique, les rituels religieux, la pharmacopée, les arts et techniques (chasse, cuisine, vestimentation, esthétique, habitat...). Le classement offre une protection de haute facture aux biens culturels. La loi Fédérale de 1963 prévoit une protection relativement acceptable des biens et sites classés. Disons précisément que « c'est mieux que rien ».

III-2-2 - Les problèmes du classement

L'Unesco prévoit également dans ses Conventions (1972 et 2003) des possibilités, sur l'initiative et la responsabilité de l'Etat, de classer un ou plusieurs biens sur la liste du patrimoine

mondial²⁷. L'examen des conditions de classement à ce niveau met en évidence des critères que le patrimoine Pygmée est encore, dans son ensemble, loin de répondre. Il faut d'abord que le bien soit inventorié et classé sur le plan national. Pour certains biens et sites, il est même souvent exigé des lois spéciales et des organismes spécifiques chargés de leur protection nationale. L'obstacle national est donc majeur, tant et si bien qu'en dehors de la *Réserve naturelle du Dja*, aucun bien ou site culturel camerounais ne figure sur la célèbre liste mondiale.

Le cas des Pygmées est encore plus dramatique lorsqu'on se rend compte que leurs objets sont éphémères à cause de l'environnement humide de la forêt. Leur culture a dans ce sens insisté beaucoup plus sur les valeurs immatérielles (polyphonies, rituels), ce qui ne va pas dans l'esprit matérialiste et objectal des critères de classement Unesco. Ils n'ont pas de sculpture sur pierre ni sur métal. Leur habitat provisoire, leurs vêtements en liber battu et leurs ustensiles sont à 85% en matière végétale ; ils sont le plus souvent abandonnés avec le camp, c'est-à-dire six à douze fois par an. Leur patrimoine est donc peu durable, rien à voir avec les gigantesques pyramides égyptiennes, le palais royal d'Abomey, la ville de Tombouctou ou le Château de Versailles.

III-2-3 - Pour un classement atypique

Si l'on devait rester dans l'esprit occidentalocentriste des critères originels de l'Unesco, le patrimoine Pygmée aurait peu de chance d'être sur la liste du patrimoine mondial²⁸. Il faudrait donc une autre philosophie patrimoniale à l'échelle de la planète. Le Japon qui préside l'institution est en train d'encourager le patrimoine dit intangible. C'est ainsi qu'on peut désormais classer les musiques et même des biens matériels qui ne respectent pas toujours les critères d'historicité (longue durée dans le temps ou de valeur importante dans l'histoire), d'authenticité (non imité et non copié) et d'intégrité (avec les matériaux, les caractéristiques et les paysages originels).

²⁷ Depuis 2001, le MINCULT est, avec l'Unesco, dans un programme d'inventorisation des biens capables de figurer sur la liste du patrimoine mondial. Je n'ai actuellement pas assez d'informations sur le dossier pour en parler.

²⁸ Sur un total de 730 sites, monuments et ensembles qui figurent sur la liste du patrimoine mondial de l'Unesco en 2002, l'Europe se taille la part du lion avec 274 éléments classés (l'Italie, l'Espagne, l'Allemagne et la France étant les pays les plus choyés) ; l'Afrique s'en sort avec 58 sites culturels et 33 sites naturels classés (les pays du Maghreb ont plus de la moitié des sites, monuments et ensembles sur cette liste, timidement suivis de l'Afrique de l'Ouest et de l'Est) . L'Afrique Centrale n'a que 6 sites naturels dont 1 seul pour le Cameroun. Pas de sites culturels. De ce point de vue, il y a à la fois catastrophe et urgence patrimoniale en Afrique Centrale.

En effet, l'immatérialité, qui reste le grand trait des cultures africaines et orientales, ne nous permettait pas de classer beaucoup de biens. Pourquoi ne pas classer, comme au Japon²⁹, des patriarches Pygmées au rang de patrimoine vivant de la nation pour leurs savoirs et savoirs faire irremplaçables? Pourquoi ne pas classer, comme au Japon³⁰, les huttes Pygmées qui sont détruites et reconstruites « *à l'identique* » plusieurs fois par an depuis l'aube des temps? Pourquoi ne pas classer les rituels et les Yodle Pygmées dont l'image et les échos s'évanouissent si facilement dans le temps, mais se répètent depuis des millénaires ? Pourquoi ne pas classer le cache-sexe Pygmée si très peu d'hommes sur la terre continuent encore de se vêtir de la sorte ?

III-3 - Animation culturelle du patrimoine Pygmée

Les Pygmées assurent déjà une substantielle animation saisonnière de leur culture à travers des rituels, de festivités et des coutumes conservées depuis des lustres. Ils s'aident déjà, avant que l'Etat ne les aide. Envisager une animation culturelle avec les Pygmées revient, par exemple, pour l'Etat, à appuyer en moyens humains et logistiques un festival culturel annuel des arts Pygmées. En encourageant une initiative proprement Pygmée, le MINCULT pourrait réussir le double pari de valoriser cet héritage culturel et d'attirer les touristes en introduisant ce festival dans les circuits touristiques. La « *Libandi* », seul festival de grande envergure chez les Pygmées Baka, pourrait servir de plateforme à un tel projet. Cette manifestation a le triple avantage d'être une initiative locale, d'être organisée en milieu Pygmée et d'être une occasion rêvée de faire la connaissance de certains rituels clés et de plusieurs populations venant de plusieurs groupements. C'est donc à la fois un terrain de dialogue et une festivité culturelle. Mais la Culture restant le parent pauvre du gouvernement, il reste l'épineuse équation du financement, c'est-à-dire, en réalité, de volonté politique.

En plus d'une animation qui peut avoir des allures folkloriques, on peut ajouter des sous-sections ou maisons de la culture à l'échelle des communes ou des arrondissements où vivent les communautés Pygmées. A l'image des Sous-secteurs des affaires sociales, ce seraient là des services saisonniers ou permanents d'animation culturelle. La réussite de telles structures passe

²⁹ Lire Andrieux, J-Y, *Patrimoine et histoire*, Belin, Paris, 2000, pp 205-206.

³⁰ Le Japon a apporté une redéfinition de la notion de patrimoine. Depuis plusieurs siècles, ce pays pratique périodiquement la reproduction à l'identique de ses principaux sanctuaires. Rien à voir avec « *l'historicité* », « *l'authenticité* » et « *l'intégrité* » qui sont les leitmotivs du classement qui ont été imposés à tous les peuples au sein de l'Unesco. Le japonais accorde plus de valeur au symbole plutôt qu'aux bâtiments. Les Pygmées sont dans la même logique. Il faut donc des critères spécifiques de classement.

par une volonté politique résolue et une réelle entente sur le terrain avec les communautés concernées. Il ne faut jamais créer des structures sans être sûr que les populations bénéficiaires ne sont parties intégrantes du projet. En matière d'animation culturelle, il faut toujours faire avec le peuple.

IV – LES MOYENS DE PROTECTION ET DE VALORISATION

L'Etat qui décentralise et se désengage peut, nous l'avons dit, exceptionnellement prendre en charge le patrimoine Pygmée. Là où il y a la volonté, il peut se trouver les moyens. La Culture a peu de moyens en personnels (pas d'Ecole de formation, pas d'intégration des professionnels formés dans le tas et peu de professionnels avec profil de carrière propre à la culture) et en argent (0,15% du budget de l'Etat). Non, ce parent pauvre fera très peu de chose pour le patrimoine Pygmée s'il en reste là. Dans le but de donner à la Culture les moyens d'une politique efficiente pour le patrimoine Pygmée en particulier, quelques pistes sont à explorer.

IV-1 – Des moyens financiers à court et à moyen terme : la taxation des entreprises d'exploitation forestière

L'Etat peut créer, dans la loi de finance et par des textes particuliers, des taxes spécifiques visant à financer le culturel Pygmée. Cette taxe ne concernerait que celles des entreprises qui font de l'exploitation forestière au Cameroun, et aussi celles qui pourraient se livrer à diverses exploitations d'envergure dans la région (mines, agriculture industrielle, pêche commerciale etc). Déjà, une taxe similaire existe dans les lois forestières et environnementales de 1994 et 1996. Il convient justement de faire en sorte que ce soit un prélèvement qui sert effectivement la cause culturelle et patrimoniale chez les Pygmées. La pagaille qui se présente chez les exploitants n'a pas toujours facilité le respect des dispositions relatives aux prélèvements financiers. Et même lorsque l'argent est en partie versé, il atteint difficilement les populations concernées, tout se jouant généralement entre les exploitants, les élites et les autorités.

Tout récemment déjà - en juin, juillet et août 2004 - une quarantaine de textes du MINCULT prévoyaient des prélèvements sur certains bénéfices des entreprises au titre de redevance culturelle devant revenir aux artistes. Mais ces textes concernaient surtout les organismes de gestion collective « *du droit d'auteur et de droits voisins* ». Les Pygmées en sont, sur le plan patrimonial, encore assez éloignés. Il faudrait orienter des fonds spéciaux pour le

patrimoine de ce peuple. Cependant, plus que les fonds de l'Etat, l'engouement des populations est le plus grand atout d'une animation et d'une valorisation culturelle.

IV-2 – Des moyens à long terme : l'enseignement et la formation

La qualité des services du MINCULT est liée à plusieurs facteurs parmi lesquels figure en bonne place la compétence de ses agents et l'expertise de ses cadres. Cela a été vu depuis fort longtemps. *Le Troisième Plan Quinquennal* en 1971 recommandait déjà la création d'une Ecole nationale des Beaux Arts. De la « *Commission supérieure de protection des monuments, objets et sites de caractère historique ou artistique* » (1963) aux recommandations des « *Etats généraux de la culture* » (1992 ?) en passant par le « *Conseil national des affaires culturelles* » (1972), la nécessité de former des personnels adéquats pour la culture a été reconnue. En dehors des séminaires et autres stages de formation de courte durée, des solutions courageuses ont été entamées. En 1975, trois étudiants sont partis en Chine pour une formation en scénographie. Entre 1966 et 1967, une soixantaine de personnes est recrutée dans les corporations du théâtre, de musique et de danse ; elles bénéficient d'un traitement d'étudiant (avec une substantielle bourse d'étude) ; leur formation s'achève en 1980, mais leur diplôme n'est pas remis à tous, l'encadreur français ayant été remercié quelques mois avant la fin de la formation. Leur intégration à la Fonction Publique n'aboutira pas jusqu'à nos jours. La nécessité de les intégrer sur la base de dérogations spéciales aux normes de la Fonction Publique importe pour la maison.

Bien plus, il faudrait donc des Ecoles pour les artistes et une Grande Ecole pour les cadres de la Culture. La seule Ecole existante est celle de la CRTV, la « *Cameroun Radio and Télévision* », société para publique. Et le statut particulier des personnels relevant de la culture est à prendre en considération : cinéastes, réalisateurs, conservateurs, restaurateurs, administrateurs culturels... Le petit Bénin, comme d'autres pays de l'Afrique sub-sahélienne, est très avancé en la matière. Il s'est doté d'un statut clair des fonctionnaires de la culture. Et il forme lui-même un grand nombre de personnes dans la sous région. Une Ecole nationale supérieure du patrimoine culturel ne serait donc pas mal venue. Des écoles et instituts de formation dans les métiers culturels seraient également un atout à travers les provinces.

Pour ce qui est du cas spécifique des Pygmées, pourquoi ne pas penser à l'enseignement de la « pygmologie » dans certains départements de nos Facultés de Lettres et des Arts (anthropologie, ethnologie, histoire, arts...) ? Pourquoi ne pas penser à insister sur

l'enseignement de l'histoire Pygmée dans les programmes d'histoire du secondaire, avec par exemple des travaux pratiques sur les arts Pygmées ?

DOSSIERS PYGMEES

Honte sur nous ! des pygmées exposés dans un parc animalier de Belgique !

On croyait l'infamie des zoos humains de l'époque coloniale rangée depuis belle lurette au placard. On ne se disait même pas « plus jamais ça ! » tant il semblait évident que jamais plus, des hommes ne songeraient à en exposer d'autres à la curiosité du public

C'était compter sans Louis Raets, gestionnaire du parc situé à Yvoir et qui accueille depuis début juillet et pour deux mois huit Pygmées, à qui il est demandé de chanter et de danser chaque après-midi devant les touristes. De contrat, pas le moindre. De rétribution, rien n'est moins sûr, d'autant que les visiteurs ne se bousculent pas au portillon. Mais voilà huit de nos frères humains exhibés en lieu et place des papillons exotiques accueillis habituellement en cet endroit. C'est que Monsieur Raets a la fibre humanitaire, voyez-vous. Alors, lui, de voir les Pygmées vivre dans un tel dénuement, ça l'a tout bouleversé, et il a décidé de prendre le taureau par les cornes, d'en inviter huit en Belgique pendant deux mois, d'ainsi faire découvrir aux ignorants que nous sommes la terrible réalité de la vie pygmée, et, avec l'argent récolté, d'aider le peuple pygmée à vivre mieux.

Fort bien. Jamais il ne lui est venu à l'esprit, cependant, à ce monsieur et à ceux qui, du Cameroun, ont co-organisé ce qu'il faut bien appeler une exposition, qu'il existait probablement déjà de fort bons reportages sur les Pygmées, qu'à défaut on pouvait en réaliser d'autres, qu'il serait possible, avec le soutien de la RTBF, par exemple (qui s'associe manifestement à l'exposition d'Yvoir, si l'on en juge par le drapeau qui flotte à l'entrée) de diffuser fort largement. Jamais il ne lui est venu à l'esprit non plus, sans doute, que cette expérience de vie, deux mois durant, dans un parc animalier belge, ne serait certes pas sans laisser de traces dans le chef de ces huit Pygmées. Ni que les hôpitaux ou écoles, qu'il voudrait voir construire pour les pauvres-petits-Pygmées, le seraient de toute évidence dans des villes, fort loin donc des lieux de vie traditionnels desdits Pygmées. Ni que les Pygmées, sans doute, n'étaient pas tous des chanteurs et des danseurs. Que certains, on peut l'imaginer, avaient d'autres compétences. Qu'en somme, c'était, ni plus ni moins, des hommes comme nous. Nous, dont on voit bien qu'il serait illusoire de choisir une poignée de nos congénères pour aller représenter deux mois durant toute la richesse d'une culture, d'une civilisation.

Et jamais certainement, il n'a pensé qu'au-delà de tous les critères d'efficacité et de rentabilité, il est indigne de l'homme d'exhiber ses semblables. On se souvient d'*Elephant Man* et des scandaleuses exhibitions de « monstres » ; puis des expositions universelles de 1885, de 1897 et de 1958 où des noirs importés du Congo avaient remplacé des malheureux au corps difforme. Un alibi humanitaire peu convainquant saura-t-il nous faire oublier que ceci n'est que la énième version de la même indignité ? Une manifestation organisée ce samedi 27 juillet à l'appel du Mouvement de Nouveaux Migrants (MNM) réunissait quelques dizaines de personnes devant les grilles du Domaine de Champalle, à Yvoir. Le mot d'ordre ? « Libérez les otages ! ». La revendication : le démantèlement immédiat du campement et le retour des Pygmées Bakas.

Espérons que cet appel soit entendu.

Nadia Geerts

La police évacue un camp de Pygmées

[Didier Kala](#)

samedi 7 décembre 2002

Huit escadrons de gendarmerie mobile et plus de quatre cents policiers ont hier matin, peu avant l'aube, évacué pacifiquement un bidonville occupé par des clandestins Pygmées au Raincy, en Seine-Saint-Denis. Quelques magistrats droits-de-l'hommes tentent toutefois de retarder leur expulsion.

Hier, au lever du soleil, les riverains du stade Youri-Gagarine étaient rassurés : le terrain vague dans lequel une quinzaine de familles de Pygmées avaient élu domicile depuis plus de deux ans allait être rendu aux promoteurs. Il ne restait plus qu'à trier les maigres possessions des squatters, et raser leurs logis de fortune. Devant chacun, dûment numéroté, un gardien de la paix sévère mais juste montait encore la garde afin d'éviter les pillages. L'opération s'est déroulée très vite, pratiquement sans accroc : les forces de l'ordre sont arrivées à 6h00 précises. Au signal du commissaire dirigeant l'opération, une trentaine d'hommes équipés de lampes électriques, de loupes et de grandes boîtes en carton ont pris position autour de chacune des boîtes à chaussures dans lesquelles les clandestins avaient élu domicile. Un gendarme était alors chargé de frapper au couvercle avant de le soulever. Aucun incident notable n'a troublé la manœuvre - le Pygmée est très respectueux de l'uniforme. Tout au plus quelques-uns parmi les plus jeunes des squatters ont-ils tenté de prendre la fuite, se faufilant entre les jambes des agents de l'ordre, mais les boîtes en carton ont vite remédié à cette pagaille.

Le commissaire Doemkopf est heureux du déroulement des opérations : *"Tout s'est passé comme prévu, et nous n'avons eu à déplorer aucun incident. Agir aussi tôt a été notre meilleur atout : à cette heure-là, les membres des associations de soutien dorment. Le gauchiste est paresseux, vous savez. "Bien sûr," ajoute-t-il, "ça fait un peu mal au cœur pour les gosses, les réveiller si tôt... D'autant plus qu'ils dorment dans des boîtes d'allumettes, et c'est pas facile de faire la différence entre une vraie boîte d'allumettes et un lit d'enfant Pygmée, même à la loupe. Mais les consignes étaient très strictes, et mes gars n'avaient pas le droit de fumer avant la fin totale de l'opération".*

Pour les habitants et la municipalité du Raincy, c'est le soulagement. Le cauchemar durait depuis le printemps 2000, quand environ 70 Pygmées se sont installés dans un terrain vague à proximité du stade Youri-Gagarine et du centre culturel Auguste Blanqui. Le conseil municipal se réunit en urgence et vote la construction d'un parking sur le terrain, mais rien n'y fait : les Pygmées refusent de libérer les lieux. Plus encore que le désastre économique, c'est la peur qui s'installe. Comme l'analyse Odette, boulangère au Raincy depuis 1954 : *"On était jamais réellement tranquilles, vous savez, surtout en hiver : avec la nuit qui tombe tôt comme ça, on n'y voit goutte, et ils sont tellement petits... c'est facile de leur marcher dessus et de glisser. "*Mais les années ont passé, et les diverses requêtes des associations de riverains comme de la municipalité n'ont servi à rien : le gouvernement socialiste n'a jamais voulu lever le petit doigt pour rendre la quiétude au Raincy. Il a fallu attendre l'action éclairée et courageuse du gouvernement de mission de Jean-Pierre Raffarin pour débarrasser la ville des minuscules Africains. Les Pygmées clandestins devraient être reconduits à la frontière d'ici la fin de la semaine prochaine - si le Syndicat de la Magistrature ne tente pas de saboter le processus. Des juges du tribunal de Bobigny ont en effet entrepris d'annuler la procédure d'expulsion, au motif que la Roumanie n'était pas la destination la plus indiquée vers laquelle renvoyer des Pygmées. Nicolas Sarkozy, le Ministre de l'Intérieur, des Libertés Locales et des Avions Charter, a décidé de faire appel.

LA MARGINALISATION SANITAIRE DES ÎLOTS PYGMÉES DE LA LIKOUALA (CONGO)

Gérard SALOMONE

Médecin des hôpitaux
Chef de service au centre hospitalier Gabriel Martin (St Paul-Réunion)
Docteur en sciences politiques, Université de Paris VII

François TAGLIONI

Maître de conférences
Cregur, Université de la Réunion
Espace et Culture, Université de Paris IV-CNRS

L'article complet

Les conditions socio-économiques n'expliquent pas tout quand il s'agit d'inégalité de santé et d'allocation de ressources. Le contexte ethnique joue un rôle habituellement occulté. Il est certain que la discrimination en matière de droit civil et politique est aussi importante que les inégalités économiques. Ainsi, l'état sanitaire déplorable des Pygmées est la conséquence, à la fois de leur condition de "sous-prolétaire" mais également de leur asservissement par leurs voisins Grands Noirs (Bantous et Oubanguiens). La persistance du pian dans ces communautés d'anciens chasseurs-cueilleurs, alors qu'il a disparu chez leurs "patrons Grands Noirs"¹, témoigne sur le plan sanitaire de la ségrégation subie par ces populations. Cette ségrégation se manifeste également par la quasi-absence de scolarisation et de droits civiques élémentaires.

Dans cette étude, les différentes tentatives d'élimination du pian en Afrique Centrale seront présentées. Les profils sanitaires des Grands Noirs et des Pygmées de la région de la Likouala (Congo) seront comparés et analysés en faisant appel à l'histoire et à l'ethnologie. Nous donnerons enfin quelques éléments de réflexions pour venir en aide aux minorités tribales pygmées de la région.

1. Histoire de la lutte contre le pian

Le pian², bien connu des négriers et des officiers de marine, fut, jusqu'aux années 1950, une endémie touchant plusieurs centaines de millions d'individus dans la zone intertropicale. C'est en effet, en 1950, que la découverte de l'extencilline³ (photographies

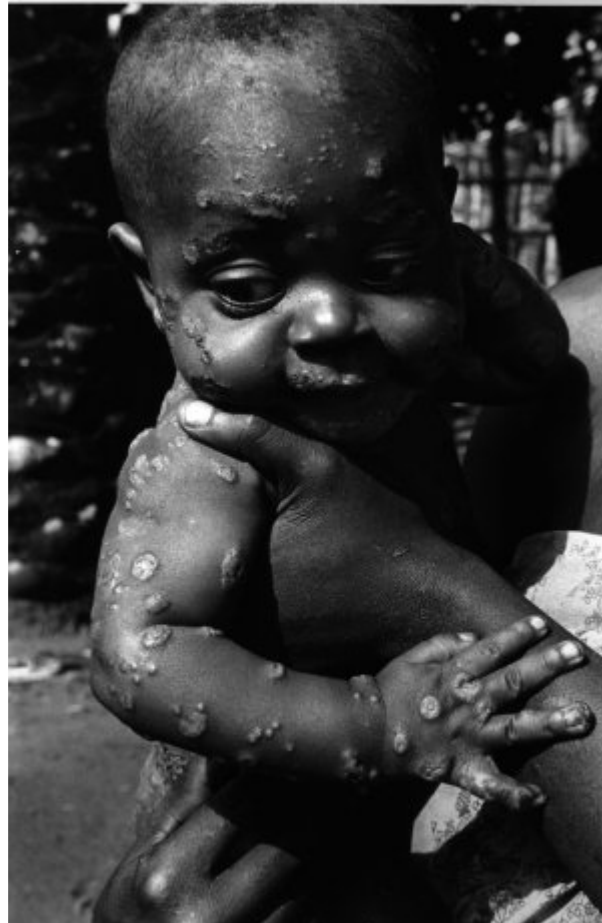
1 et 2) fit croire aux experts de l'Organisation mondiale de la santé (OMS), la possibilité d'éradiquer l'endémie. En 1965, bien que 50 millions de pianiques eussent été traités, l'OMS constata la persistance de l'infection et de la transmission de la maladie dans toutes les zones d'interventions. Le mot éradication disparu des documents officiels de l'Organisation mondiale. En 1978, à Alma Ata, un nouvel espoir de lutter contre cette endémie fut mis dans les Soins de santé primaires (SSP). Ils intégraient, en effet, dans leurs objectifs, la prévention et le contrôle des endémies locales, en particulier le pian. Mais, en 1984, le bilan dressé au III^e Symposium contre les tréponématoses endémiques fut plus que mitigé. Les cas résiduels étaient encore estimés à un ou deux millions de personnes et surtout le pian était devenu une maladie des zones marginalisées. "Là où s'arrête la route commence le pian", disait Higgins, un spécialiste reconnu de cette affection.

C'est à partir de ce symposium qu'une divergence apparut entre les recommandations de la communauté scientifique et les politiques sanitaires des états impliqués. Pour les experts, il était absolument nécessaire de continuer à surveiller cette endémie. Dans le cas de l'Afrique Centrale, le pian ne concernait quasiment que les groupes pygmées. Au Congo, par exemple, le Dr Obvala, médecin chef des grandes endémies de la région de la Likouala signalait en 1986, l'existence d'un réservoir de pian dans cette population ; 1200 cas furent traités. L'OCEAC⁴ concluait à son tour, en 1989, à une recrudescence suffisamment importante de l'affection pour qu'elle soit à nouveau considéré comme un problème de santé publique. Par la suite, les "*Cahier santé*" de 1993, précisait également que les Pygmées étaient devenus réservoir de pian et que celui-ci commençait à apparaître chez les Grands Noirs, témoignant d'une régression, chez ces derniers, des soins de santé primaires. Entre 1992 et 1996 les médecins de l'association Technologie médicale et coopération (TMC) au cours de leurs tournées traitèrent, par l'extencilline, dans le Nord Congo ([carte 1](#)) plus de 3 000 cas de pian chez les Pygmées Aka⁵ ([carte 2](#)). En revanche pour les états de la région et les bailleurs de fonds (Banque mondiale, Coopération française et d'autres) le pian n'était plus considéré comme une priorité sanitaire. D'ailleurs il ne fait plus partie aujourd'hui des programmes de lutte. En conséquence l'extencilline a disparu des centres de soins de santé primaires bien que la prévalence du pian est du même ordre⁶, dans le cas du Congo, que la tuberculose (2 500 cas), la trypanosomiase (1 625 cas) ou la lèpre (3 757 cas).

La justification idéologique des bailleurs s'appuyait sur le constat que le pian n'avait pas une charge de morbidité suffisante pour être pris en compte et que le prix à payer pour son éradication était trop élevé. Dans cette conception de la médecine de masse, seules étaient traitées les maladies pour lesquelles le retour économique de l'investissement financier, constitué par le prix du traitement, était suffisamment rentable pour le développement du pays. Cette politique sanitaire était déjà celle de la colonisation. En 1950, le Dr Vaucel, directeur du service de santé de la France d'Outre-mer, justifiait l'inutilité des campagnes contre le pian par son incidence économique marginale pour la colonie. C'était pour lui un problème d'hygiène qui devrait être réglé par l'amélioration

Lésions pianiques chez un enfant avant et après traitement par une injection d'extencilline

Photographies 1 et 2



26 juin

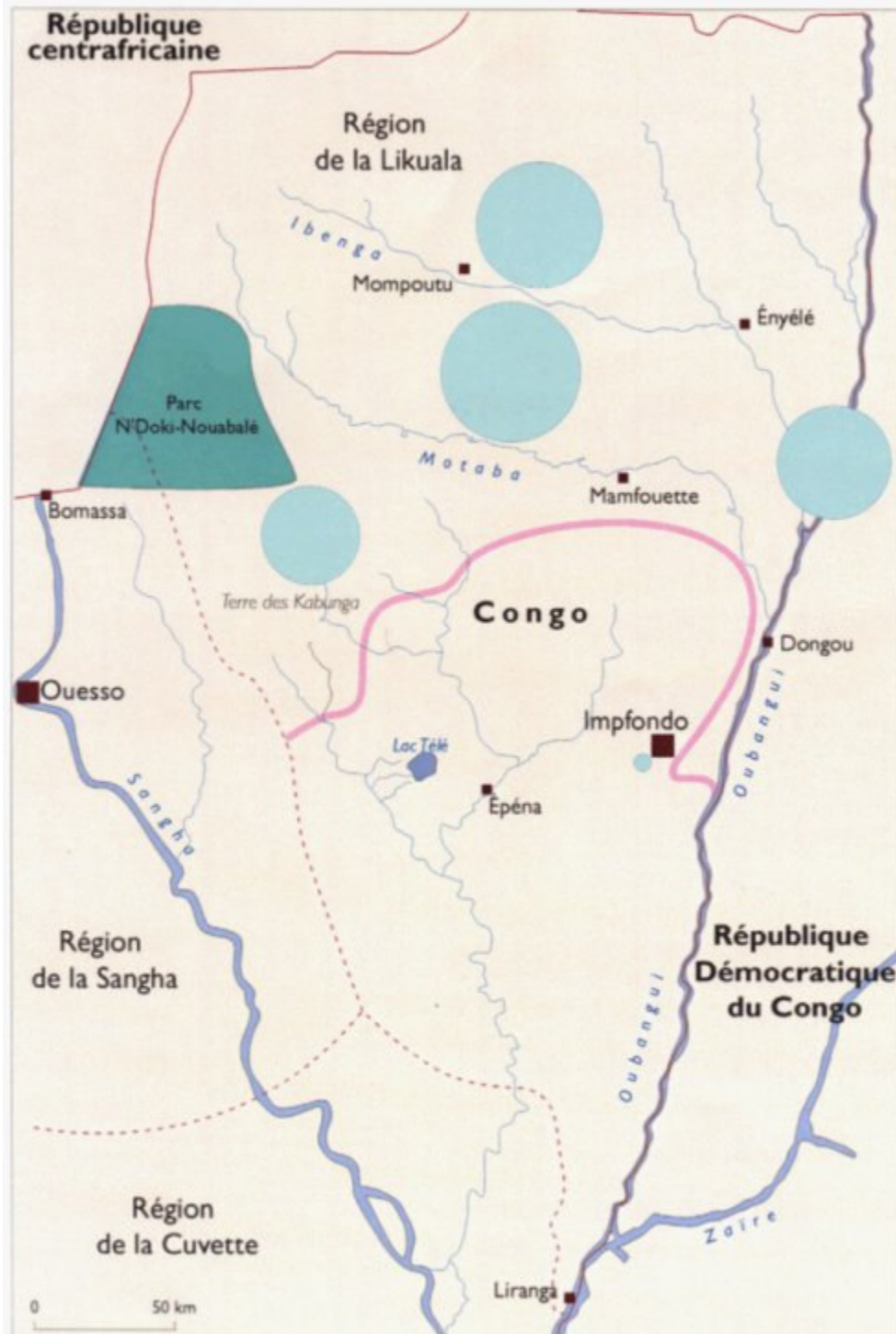


22 juillet

Crédits Photos : J.-B. Fabre

Carte 1

Carte I
Pygmées traités contre le pian par extencilline
dans la Likouala entre 1992 et 1995



Nombre de Pygmées traités
 dans la région de la Likouala entre 1992 et 1995
 par l'association Technologie médicale et coopération

- Fleuve
- Rivière
- Frontière internationale
- Limite de région
- Ville et village



Limite sud
 du peuplement pygmée

Profils anthropologiques des Pygmées

Par Dieudonné ZOGNONG, Directeur du CIREPE

Les pygmées du Cameroun, premiers habitants de la forêt, constituent une minorité, primitive, analphabète et marginalisée dans la participation politique au même titre que les Mbororos du Nord Ouest et les montagnards de l'extrême nord. On trouve les pygmées répartis dans les provinces de l'Est, du Centre et du Sud. Avant l'Indépendance du Cameroun, cette minorité n'était surtout connue que des populations du Sud et du Sud-Est. Aujourd'hui que leur population devenue considérable on continue d'en ignorer les enjeux politiques et sociaux. Alors que face au problème de l'unification du Cameroun, il fallait bien compter sur toutes les ethnies, même sur les pygmées qui pouvaient être une force certaine si leur encadrement était effectif.

L'administration camerounaise décida à l'aube de l'Indépendance de sédentariser les pygmées, pour en faire des camerounais à part entière, des éléments constructifs pour le progrès du pays. En 1960, la sédentarisation trouve un début d'application à l'Est dans l'arrondissement de Moloundou, département de la Boumba et Ngoko. Il en fut de même pour les pygmées de Bipindi - Lolodorf - Ngovayang, département de l'Océan, province du Sud. Les pygmées de cette région sont appelés Bagyéli ou Bako ou Bayélé, contrairement à ceux de l'Est appelés Baka. Vers 1968, le 2e plan quinquennal de développement (1965 - 1970) lance l'"opération mille pieds", visant à développer les cultures industrielles chez les pygmées Baka. Et c'est dans le sens des multiples actions qui sont menées pour l'émancipation du peuple pygmée que l'on parle du programme de leur insertion sociale. Mais le rôle insuffisant de l'État, s'est révélé dans le manque de continuité des actions d'insertion. Depuis l'arrêté présidentiel portant organisation du statut des pygmées, il est regrettable que l'État soit toujours à la case de départ, cherchant encore les voies et moyens pour une intégration efficace, ignorant l'important aspect civique et politique. Or le problème est hautement national et touche à l'authenticité de la démocratisation du pays.. C'est sur le rapport de cet échec de l'État que des actions ont été initiées sur le terrain par des instituts privés (ONG) pour sortir de l'impasse et apporter de débuts de solution. Ainsi au regard des nombreuses limites étatiques dans l'intégration des pygmées, et au regard d'une démocratie d'exclusion des minorités analphabètes en marche au Cameroun, il est incontestable que la clé à ce problème passe par la socialisation politique et l'éducation civique. Des spécialistes ont en effet montré que la socialisation politique, est le principal facteur d'éveil des populations minoritaires,, d'où la place fondamentale de l'aspect civique, d'où l'initiative de ce séminaire.

I. ORIGINES ET CARACTÉRISTIQUES SOCIOCULTURELLES DES PYGMÉES

Il est difficile de dire avec exactitude, en l'état actuel des connaissances, depuis combien de temps les pygmées vivent dans la forêt. Mais les chercheurs s'accordent sur le fait qu'ils sont parmi les plus anciens habitants de l'Afrique(1). Les premières références à leur sujet sont le compte-rendu d'une expédition partie d'Egypte sous la IVe dynastie (environ 2 000 ans avant J.C.) à la recherche des sources du Nil. Ce rapport du général Herbouf a été trouvé dans le tombeau du Pharaon Nefrikare. Il raconte avoir pénétré dans une grande forêt à l'Ouest des "montagnes de la lune" où il a découvert " le peuple des arbres", des êtres de petite taille qui chantent et dansent pour honorer leur Dieu, des danses telles qu'il n'en avait jamais vues auparavant(2). Le pharaon lui fit dire de ramener avec lui un de ces " danseurs de Dieu". Ainsi, les Egyptiens feront la connaissance des pygmées. Si hier on les appelait "danseurs de Dieu", aujourd'hui il est presque unanimement admis que les pygmées font bel et bien partie de l'espèce

humaine, qu'ils sont des hommes à part entière. Ils vivent dans l'immense forêt tropicale dans huit Etats de l'Afrique au Sud du Sahara: Burundi, Cameroun, Congo, Centrafricaine, Guinée Equatoriale, Gabon, Rwanda, Zaïre (République Démocratique du Congo). Au Cameroun, on distingue trois grands groupes pygmées inégalement répartis par rapport aux aires géographiques qu'ils occupent:

1- Les Baka occupent le Sud et le Sud-Est du Cameroun et forment le groupe le plus nombreux; ils sont évalués à 40 000 âmes. Il faut toutefois préciser que ces données démographiques datent de 1978 et demandent à être actualisées.

2- Les Bakola encore appelés les Bayeli occupent la partie Sud-Ouest du pays et sont estimés à 3 000 individus.

3- Les Medzam, évalués à environ 1000 personnes vivent dans la plaine Tikar, province du Centre.

Il faudrait noter que du fait des difficultés pour recenser ces populations les travaux de l'historien camerounais Engelbert Mveng ne signalaient en 1983 que 6500 pygmées au Cameroun.⁽³⁾ Ces pygmées cohabitent de façon séculaire avec les autres populations forestières bantu avec lesquelles ils entretiennent de plus en plus d'importantes relations d'échange et de complémentarité. D'où on ne parle plus de mythe du "coton forestier" de nos jours.

A. LE MODE DE VIE PYGMÉE

Il est malaisé de présenter le mode de vie pygmée en quelques lignes. On peut néanmoins le synthétiser dans ses aspects les plus fondamentaux que sont l'organisation sociale, la vie économique et culturelle. Il faut dire avant toute chose que le mode de vie pygmée est aujourd'hui à cheval entre la tradition et la modernité au regard des nombreuses influences que subit leur milieu de vie.

1. L'organisation sociale Il s'agit de sonder la manière dont l'action sociale est structurée chez les pygmées, d'interroger le socle sur lequel se bâtit cette action. Deux facteurs déterminants influencent l'action sociale chez les pygmées : il y a les structures sociales traditionnelles d'une part, l'organisation politique d'autre part.

1.1 Les structures sociales traditionnelles Elles ne diffèrent fondamentalement pas de celles de leurs voisins *Bantu* en raison des relations intenses qu'entretiennent ces deux groupes depuis des siècles⁽⁴⁾. Elles gravitent autour du système de parenté et des classes d'âge. Le système de parenté suppose la famille, le lignage, le sous-clan, le clan⁽⁵⁾. Le clan est fait d'individus se réclamant d'un ancêtre commun réel ou fictif. Pris comme tel, il est une unité exogamique. Chez les Baka le clan est désigné par le terme "Ye", "Yelikemba" signifie clan de Likemba. Chez les Bagyeli, la sécularité des rapports qui les lient à leurs voisins Bantu avec lesquels ils entretiennent des relations d'échange très intenses, font en sorte que cette identification soit inféodée au système des parents en vigueur chez les Bantu. Il arrive même que des pactes de jumelage soient passés entre les deux groupes. On recherche ainsi chez les pygmées Bayeli les mêmes clans rencontrés chez les Bantu selon les pygmées considérés sont de l'aire Ngumba, Kuassio ou Mpoo. Mais il arrive souvent que, compte tenu de la grande mobilité spatiale des pygmées, il y ait dans un clan, où tout le monde ou presque se réclame d'un même ancêtre, un étranger qui s'est établi ici par pure convenance.

1.2 L'organisation politique Qui commande et qui obéit? Voilà la question qui se pose. Toute vie en société (humaine) suppose ces deux pôles, du coup s'écroule le paradigme longtemps à la mode de sociétés acéphales. Le pouvoir politique s'exerce bel et bien chez les pygmées. Celui-ci n'est cependant pas encore structuré, formalisé, institutionnalisé en dépit des emprunts qui sont de plus en plus faits à l'institution cheffale en vigueur chez les Bantu. La question du pouvoir reste gérontocratique, bien que dans l'ombre elle soit influencée par la gent féminine. D'où un relent de gynécocratie.

B - La vie économique Elle est focalisée sur la production de ce qui permet aux pygmées de résoudre le problème de leur nutrition. Ils sont traditionnellement chasseurs, pêcheurs et cueilleurs. Il y a une division sexuelle du travail dans l'exécution de ces différentes tâches, mais celle-ci n'est pas rigoureuse. La chasse est virile, tandis que la pêche et la cueillette/collecte sont plus le domaine des femmes. Il arrive assez souvent qu'au sein d'un ménage tous participent à tout pour le bien de tous. Les pygmées vivent au jour le jour, pensent peu au lendemain qui prend soin de lui-même. La tendance à l'accumulation est presque inexistante ici. Il y a toutefois une amorce vers cette attitude se traduisant par l'achat de bien meubles (poste radio, maison en tôles ondulées, pendules murales). Ceci est davantage perceptible chez les pygmées Bagyeli.

C- La vie culturelle Celle-ci est à la fois matérielle et immatérielle.

1/ La production matérielle est faite d'objets tels que les mortiers en bois, les tambours, les boîtes à miel en écorce, les sacoches en peau, les arbalètes, les paniers, les sagaies etc. Les pygmées n'ont pas, à proprement parler, d'arts plastiques, tels que la statuaire joués lors des cérémonies festives.

2/ L'aspect immatériel de la vie culturelle des pygmées est à forte coloration spirituelle. Il s'articule autour de la mentalité, du mariage de la danse, de la religion et de rites. Quelques traits caractéristiques de la mentalité pygmée sont l'apathie, l'aboulie, l'indifférence, l'évitement et la résignation, l'opportunisme, la ruse, la paresse, l'inconsidération de l'avenir, l'amour de la danse, du tabac et de l'alcool, l'attachement à la forêt leur mère nourricière, et la versatilité. Ils reconnaissent l'existence d'un Dieu créateur de toutes choses : Komba chez les Baka, Nzambe ou Nzambi chez les Bakola/Bagyeli. Ils adjoignent à ce Dieu créateur, une multitude de petits dieux ou esprits auxquels ils font préalablement recours dans toutes leurs entreprises : chasse, pêche, danse, rites, etc. Le moins que nous puissions dire, c'est que l'identité culturelle du peuple pygmée subit de fortes modifications. Ils sont culturellement menacés. Ils traversent des zones de turbulence eu égard aux emprunts qu'ils font, consciemment ou non, aux autres cultures, mais une turbulence créatrice. De quoi leur lendemain culturel sera-t-il fait? Là est la grande question qui demande une forte volonté politique.

II- ATTITUDES POLITIQUES DES PYGMEES ET OBSTACLES A LEUR IMPLICATION AU PROCESSUS DEMOCRATIQUE

Les minorités en général, les pygmées en particulier, sont une préoccupation internationale, et la communauté internationale prend de plus en plus à cœur leur situation de laissés-pour-compte. L'unanimité est presque totale sur la protection dont ces couches démunies ont besoin par rapport au reste de la population mondiale. La nouvelle constitution du Cameroun, adoptée par la loi n 96-06 du 18 janvier 1996 fait de la protection des minorités et des populations autochtones - les pygmées par assimilation - un devoir d'État.

Protéger les pygmées, la principale minorité du Cameroun ne signifie pas faire d'eux des espèces rares en voie de disparition qu'on parquerait dans un zoo et qui feraient la curiosité des touristes à la recherche de l'Homme à l'état de nature. C'est précisément les aider à s'intégrer, sans anicroche majeure, dans le système de production économique et surtout de fonctionnement des institutions de l'État. C'est leur assurer une transition réussie de leur statut de chasseurs - cueilleurs - collecteur transhumants à celui de citoyens à part entière. C'est enfin et surtout leur ouvrir de larges perspectives dans le "plein exercice" de leurs droits civiques pour plus de responsabilité et plus d'autonomie. De façon concrète l'exercice de ces droits se traduit par l'établissement des pièces d'identification, des actes civils (naissance, mariage, décès)... la participation active aux opérations électorales. Or à y regarder de près, on se rend compte que ces populations pygmées du Cameroun ne participent véritablement pas encore à la vie politique de leur pays. Les raisons de cette lacune sont à chercher à la fois dans leur attitude vis-à-vis de la politique moderne à laquelle s'ajoutent des obstacles d'ordre social. En principe, par rapport aux autres populations, les pygmées sont des citoyens à part entière, ayant les mêmes droits et les mêmes devoirs. Mais la réalité quotidienne est tout autre.

1. L' attitude des pygmées vis-à-vis de la politique L'on s'est mépris sur le fonctionnement des sociétés dites primitives qu'on a vite qualifiées de sociétés acéphales aux mentalités prélogiques pour emprunter à Lévy-Bruhl. Il y a longtemps que l'incongruité scientifique d'une telle assertion s'est vérifiée. En effet, le pouvoir politique s'exerce effectivement, quoiqu'à l'état embryonnaire dans la société pygmée. Tout est fonction ici du prisme à travers lequel on veut appréhender cette réalité. En gros deux registres permettent de lire la réalité et l'exercice du pouvoir politique chez les pygmées.

1.1. Sous l'angle de la tradition Le problème est celui "qui commande"? "Qui gouverne"? Le pouvoir étant le commandement structuré socialement(6) ou encore la combinaison variable de relations de commandement-obéissance(7). La fonction sociale de ce diptyque est donc ici de garantir un minimum d'ordre, d'organisation et de cohésion. Bien que ceux qui ont à charge d'exercice du pouvoir politique ne disposent pas toujours du pouvoir d'user de la contrainte physique en cas d'incartade, ils peuvent user de la violence symbolique pour faire exécuter leurs décisions. Les instances politiques traditionnelles sont ici le conseil des anciens/adultes et la chefferie traditionnelle. Le conseil des anciens n'est pas en soi une structure formelle, institutionnalisée. Il s'agit davantage d'un cadre dont les membres se réunissent ponctuellement pour résoudre un problème précis qui se pose au campement. Les questions abordées ont trait au mariage des jeunes pygmées, aux litiges conjugaux, aux problèmes d'initiation. S'agissant de l'autorité cheffale, elle est souvent entre les mains d'un vieillard qui exerce le pouvoir sur l'ensemble de la communauté. C'est donc la consécration de la gérontocratie, aspect officiel de l'exercice du pouvoir politique dans la société et qui n'est pas moins influencée même si elle n'ose pas prendre la parole publiquement. On le voit, l'exercice du pouvoir politique dans les sociétés pygmées se limite "aux affaires courantes" qui rythment la vie du campement. Les populations ne s'intéressent à la vie politique nationale (*élections, mutations sociales, évolution économique, gouvernance démocratique*). On est tenté de les assimiler à des moutons de Panurge. Cette attitude s'explique par un certain nombre d'obstacle dont les principaux nous semblent être ceux-ci.

1.2 Les obstacles à l'implication des pygmées dans le processus démocratique. La culture politique en tant que celle-ci doit être connectée à la dynamique de modernisation actuelle

insufflée par ce qu'on a appelé le vent de l'Est reste embryonnaire chez les populations pygmées. Et il est frappant de constater que le concept *DROIT DE LHOMME* est un mot simplement étrange ici, tout comme toute la machinerie doctrinale déployée à l'échelle internationale pour promouvoir la dignité humaine, et pour le cas des peuples, la promotion des populations autochtones. Tout cette lacune s'impute évidemment aux causes suivantes :

a/ L'analphabétisme et à l'illettrisme : le taux de scolarisation des populations pygmées reste en deçà de la moyenne. La scolarisation des enfants pygmées engagée depuis 25 ans reste incertaine. Il se pose par ailleurs le crucial problème des débouchés et de l'opérationnalité des rares diplômés pygmées dont l'insertion dans le circuit économique et même politique reste problématique. Rentrés dans les campements ces diplômés désapprennent.

b/ La grande mobilité des pygmées qui, bien qu'ayant embrassé la dure expérience de leur sédentarisation continuent de s'absenter de leurs campements pour de longs séjours de chasse en forêt.

c/ L'ascendant des Bantu qui utilisent les pygmées à des fins électorales personnelles, sans que ces derniers maîtrisent les enjeux en présence.

d/ L'absence d'une réelle prise en compte par l'État des valeurs socioculturelles propres aux pygmées et qui ne peuvent ne pas influencer l'émergence d'un nouvel ordre politique chez ces derniers. L'État classe - dirigeant affirme de jure les droits des pygmées sans tenir compte de leur spécificité de peuple marginalisé et marginal. Il n'est que de juger, pour s'en convaincre, par les pressions diverses que le gouvernement exerce sur eux : impôts, carte nationale d'identité... dont la possession est un préalable à tout recours aux pouvoirs publics en cas d'attaque par exemple.

Au total, le problème de la formation civique des pygmées doit être résolu si on ne voudrait pas voir le processus démocratique devenir d'exclusion et trop élitiste. A cet égard une véritable pédagogie de cette population encore trop marginalisée doit être mise en œuvre.

Références bibliographiques

1. Bahuchet (Serge) : "Les pygmées d'aujourd'hui en Afrique Centrale", in Journal des Africanistes, tome 61, fasci. Paris, CNRS, 1991, PP 5-35.
2. Ballig (Noël) : Les pygmées de la grande forêt, Paris, l'Harmattan, 1992, 240 pages.
3. Dikoume et Bell (J.P) "Les Bagyeli : ... Aujourd'hui et demain", Bipindi, SAILD/APE août 1996, texte proposé pour le Colloque de Leiden sur les Peuples de chasseurs - Cueilleurs en Afrique Centrale, 38 pages.
4. Freund (J) : L'essence du politique, 3e édition, Paris Sirey, 1986.
5. Lapierre (J.W) : Vivre sans Etat? Essai sur le pouvoir politique et l'innovation sociale, Paris Seuil 1977, 375 pages.
7. Bahuchet (S) : "Les pygmées d'aujourd'hui en Afrique Centrale" in Journal des Africanistes, tome fascicule 1, Paris, CNRS, 170 pages.

8. Demesse (L) : "Changements techno-économiques et sociaux chez les Pygmées Balinga, Paris, Selaï, 1978.

9. Mveng (E) : Histoire du Cameroun, Yaoundé, Ceper, 1983.

10. Turnbull (CM) : Le Peuple de la forêt, traduit de l'Anglais par Sonia Campos, Paris, Stock, 1961.

1. Turnbull (C.V.); *Le peuple de la Forêt*, traduit de l'anglais par Sonia Campos, Paris, Stock, 1961

2. Mveng (E); *Histoire du Cameroun*, Paris, présence Africains 1963 pp. 39-41

3. Engelbert Mveng et alii, *Histoire du Cameroun*, Yaoundé, Ceper, 1983, p. 28

4. Bahuchet (S) : "Les pygmées d'aujourd'hui en Afrique Centrale", in *Journal des Africanistes*, tome G1, Paris, CNRS, 1991, PP. 10-11.

5. Loung (J.F) : "Les pygmées de la Forêt de Mill...", cahier d'Outre-Mer, TXII, Bordeaux, 1959 PP. 326-370.

6. Freund (Julien); *L'essence du politique*, 3e édition, Paris, Sirey, 1986 PP. 101-215.

7. LAPIERRE (Jean-William) : *Vivre sans Etat? Essai sur le pouvoir et l'innovation sociale*, Paris, Seuil 1977, P. 69 et suivantes.

Rencontré à Arles en 1997 pendant la "quinzaine des éditeurs", **Yves Marchand**, timonier lumineux des éditions **Marval** a bien voulu nous confier l'exclusivité d'une sélection des épreuves de tirages ayant servis à la réalisation du livre de **Bernard Descamps**; voici :

Pygmées, l'esprit de la forêt.





A l'école des pygmées

[Cameroon Tribune](#) (Yaoundé)

25 Mars 2004

Publié sur le web le 25 Mars 2004

Yves Atanga

La petite histoire du film " Le silence de la forêt ", qui sort demain à Yaoundé.

Le long métrage qui sera projeté demain soir au cinéma théâtre Abbia est un événement à sa manière. C'est le premier film de cette envergure co-réalisé par un Centrafricain. Et à ce titre, le cinéaste Didier Ouénangaré peut déjà être considéré comme une référence dans son pays. A Bangui, cet homme passionné et visiblement opiniâtre n'est certainement pas le seul, mais il fait partie des plus expérimentés.

Voilà comment il rencontre sur son chemin, le Camerounais Bassek ba Kobhio, un jour de juin 1998. Le promoteur des films Terre africaine et des Ecrans noirs du cinéma francophone se trouve à Bangui pour le lancement de son festival annuel. Et au cours d'une réunion avec les cinéastes locaux, le producteur est proprement acculé. Il est obligé de promettre : investir, si jamais un projet de film centrafricain convaincant lui était présenté. Les Centrafricains ne se font pas prier. Dix projets tombent le lendemain entre les mains du producteur. Bassek sera séduit par l'adaptation d'un roman de Etienne Goyemidé, qu'il a déjà lu et, que lui présente un certain Didier Ouénangaré

Mars 2004, nous voici à Yaoundé. Demain, le Cameroun découvrira le film né de cette rencontre. Mais déjà, le synopsis raconte que c'est " l'histoire d'un révolte et d'une quête ". Un jeune inspecteur des écoles primaires révolté, abandonne tout pour aller vivre avec les pygmées. Mais son projet de fonder une école dans le campement se heurte vite à la complexité de la vie dans la forêt. Gonaba sera finalement éconduit par ses hôtes. Sur les affiches qui essaient les rues de la ville, on reconnaît la tête de Eric Ebouaney (" Lumumba "). On sait également que l'étonnante Nadège Beaussong Diagne (" Les couilles de l'éléphant ") fait partie du casting, et que la musique originale a été composée par Manu Dibango. En tout cas, voilà des arguments suffisants pour attirer du monde dans les salles obscures du pays.

Faites d'allAfrica.com votre page d'accueil

[Début de page](#) | [English Site](#) | [Plan du Site](#) | [Qui Nous Sommes](#) | [Publicité](#) | [Recherche](#) | [Subscribe](#)

**"La forêt est notre foyer. Si nous devons
la quitter ou si elle meurt, nous mourrons
aussi. Nous sommes des gens de la forêt."**

Moke, Pygmée mbuti

Pays: Afrique centrale et occidentale

Population: 250 000

Qui sont-ils? Il y a beaucoup de groupes pygmées différents, par exemple les Bambuti, les Batwa, les Bayaka et les Ba (Ba signifie 'les gens' dans les langues bantoues) qui vivent disséminés dans une vaste région de l'Afrique centrale et occidentale, en République démocratique du Congo (RDC), au Congo, au Cameroun, au Gabon, en République centrafricaine, au Rwanda, au Burundi et en Ouganda. Dans beaucoup d'endroits ils sont reconnus comme les premiers habitants de la région. Les différents groupes pygmées parlent des langues distinctes, la plupart apparentées à celles de leurs voisins non Pygmées. Quelques mots communs à des langues pygmées séparées par de grandes distances suggèrent qu'ils possédaient un langage commun dans le passé; par exemple, l'un de ces mots est le nom de l'esprit de la forêt, Jengi.

Comment vivent-ils? Les 'Pygmées' sont des gens de la forêt qu'ils connaissent et dont ils connaissent intimement la faune et la flore. Ils sont chasseurs d'antilopes, de porcs sauvages et de singes, ils pêchent, récoltent le miel, les ignames sauvages, les baies et d'autres végétaux. Pour eux la forêt est un dieu personnel bienfaisant qui leur donne ce dont ils ont besoin. Tous les groupes pygmées ont des liens étroits avec les agriculteurs villageois voisins et travaillent pour eux: en échange des produits de la forêt ils reçoivent des plantes cultivées et d'autres marchandises. Dans le meilleur des cas, c'est un échange équitable mais il peut tourner à l'exploitation des Pygmées quand ceux-ci ont perdu le contrôle de la forêt et de ses ressources.

A quels problèmes sont-ils confrontés? Les Pygmées voient leur forêt tropicale humide menacée par les coupes de bois et les mêmes sont chassés par les colons. En certains endroits ils ont été expulsés et leur terre a été déclarée parc national. Ils sont continuellement privés de leurs droits par le gouvernement qui ne considère pas ces habitants de la forêt comme des citoyens égaux. Au Cameroun, la vie des Bagyeli est bouleversée par la construction, à travers leur territoire, d'un oléoduc financé par la Banque mondiale. Les Batwa de l'est de la RDC, du Rwanda, du Burundi et de l'Ouganda ont vu presque toutes leurs forêts détruites et survivent difficilement comme ouvriers agricoles ou mendiants.

La campagne de Survival? Survival fait pression sur les gouvernements de la RDC, du Rwanda, de l'Ouganda et du Cameroun pour qu'ils reconnaissent les droits des Pygmées. Elle s'oppose vigoureusement à la construction de l'oléoduc Tchad-Cameroun, intervenant auprès des gouvernements, des compagnies pétrolières et de la Banque mondiale. Cette dernière a répondu aux inquiétudes des Bagyeli en promettant qu'un observatoire des questions sociales et environnementales serait institué. Survival continue à surveiller la réalisation de cette promesse et la construction de l'oléoduc.

OCDH : les pygmées continuent à subir des violences

des Bantous

L'Observatoire congolais des droits de l'homme (OCDH) a publié récemment dans la capitale, un rapport sur la situation des pygmées au Congo. Selon ce rapport, les pygmées continuent à subir des violences des Bantous.

Encore appelés négrières, les pygmées sont probablement les premiers habitants de l'Afrique centrale. Ce peuple habite dans



jeunes pygmées devenus cadres dans la fonction publique congolaise.

Le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) a réhabilité un centre scolaire à Péké reversé aux enfants pygmées. Les animateurs de ce centre sont des pygmées formés à Ouesso.

Le Courrier. Samedi 8 / Dimanche 9 Août 1998 **Article par Michael Roy.**

L'histoire des Pygmées selon eux

Lors d'une conférence-débat à Genève, Kapupu Diwa Mutimanwa et son « frère » batwa du Rwanda, Kalimba Zéphyrin, ont exposé leur vision de l'histoire des peuples pygmées du Congo, du Rwanda et du Burundi. Extraits de leur intervention : « Depuis longtemps, ces 3 pays sont caractérisés par une culture et une histoire commune. L'arrivée d'autres tribus et l'ère des grandes migrations ont débuté aux environs du XI^e siècle. Ces migrations ont amené les Bahutu des rives du lac Tchad et les Batutsi du haut plateau abyssin ceci qui concerne le Rwanda et le Burundi. Dans le cas de la République Démocratique du Congo, c'est depuis la désertification du Sahara que les migrations des tribus de Bantous et Soudanaises eurent lieu. Enfin, les Nilotiques vinrent du haut plateau abyssin. Ces tribus étaient toutes à la recherche de nouvelles terres cultivables (Hutus, Bantous, Soudanais) et à la conquête de nouveaux espaces libres pour pâturages. Ils rencontrèrent ainsi les populations autochtones (les Pygmées appelés localement Batwa ou Bambuti) qui vivaient de ce qu'offrait la nature, c'est à dire du produit de la chasse, de la cueillette des fruits sauvages, du ramassage des champignons, des tubercules, etc. »

L'arrivée des envahisseurs

Le monde du Pygmée-Mutwa était vaste. Il n'y avait pas de frontières, ni naturelle, ni artificielle. Les autochtones menaient une vie de nomade, poursuivaient leur gibier sans se soucier des limites géographiques. En cas de carences et de mauvaises conditions climatiques, ils changeaient rapidement de milieu. Pour eux, ni le Rwanda, le Burundi et le Congo n'existaient pas. Tout leur appartenait. En cas de décès, il était possible de quitter une localité pour s'installer librement dans une autre, sans avoir besoin de passeport . Tout leur appartenait donc bien.

« Le Pygmée-Mutwa vit une existence plus difficile depuis l'arrivée de son voisin ou cohabitant. Celui-ci s'est proclamé chef de la région, sultan, Mwami. Il a imposé sa culture à l'homme qu'il a rencontré.. Afin de gagner sa confiance, il lui donne des produits tirés de l'agriculture et de l'élevage. L'autochtone se voit forcé de fuir son milieu pour aller s'installer ailleurs. C'est ainsi que le processus va s'accélérer partout où se trouve l'autochtone Pygmée-Mutwa. Partout il va être supplanté par le nouveau venu. Ce dernier considère le Pygmée Mutwa comme un éclaireur d'endroits où la vie est possible. Le Pygmée-Mutwa va retourner au plus profond de la forêt en laissant le nouveau venu dans ses anciens villages. C'est ainsi que le colonisateur va y rencontrer l'envahisseur venu du Nord à la recherche de terres et de pâturages.

Colonisation Le colonisateur arrive en détenant toute l'autorité. Il rencontre le nouveau venu (post-autochtone). Ce dernier sera considéré par le colonisateur comme un autochtone et il sera nommé "indigène". Ils vont collaborer et exclure l'autochtone Pygmée-Mutwa en le qualifiant de "sous-homme" et de "singe". C'est ce que refuse, en second lieu, la population autochtone des pays des Grand Lacs. L'autochtone se voit exclu de tous les domaines, politiques, sociaux, etc. mais il garde sa culture. Le colonisateur va définir et imposer ses limites frontalières lors du partage de l'Afrique en 1885-87, à la conférence de Berlin. C'est de là que date la naissance du Rwanda, du Burundi et du Congo. Depuis lors, l'espace vital des Pygmées-Mutwa est géographiquement limité et la fréquence des contacts avec l'extérieur diminue.

En 1907, ces trois pays seront colonisés par la Belgique pour se fondre en une seule colonie: le Congo-Belge Rwanda Burundi, et en un seul pays, la Belgique. Le 20 juin 1956, la Belgique proclame officiellement l'accord des droits civiques et de la responsabilité pénale. Il s'ensuit une stratification à caractère socio-économique qui, guidée par l'arbitraire, se réfère aux capacités intellectuelles des différents groupes sociaux: les auteurs en viennent à classer le quotient intellectuel du groupe autochtone en dessous du quotient intellectuel des autres groupes, ce qui entraîne sa marginalisation. L'autochtone manque au rendez-vous de l'école et il ne se relèvera de cette situation économique, sociale et politique. Il sera vite présenté au colonisateur comme le représentant d'une espèce en voie de disparition ayant été incapable de s'adapter aux nouvelles réalités de la sédentarisation et de l'exploitation des ressources naturelles dans une vision plus progressiste. A l'époque féodale, l'autochtone sera caricaturé comme un bouffon qui ne sert qu'à améliorer l'humeur de son maître. A la cour comme ailleurs il sera destiné à n'exécuter que les sales besognes. C'est une des causes de leur extinction. »

Extrait d'une conférence-débat au Groupe de travail sur les peuples autochtones à Genève, juillet 1998 par Kalimba Zéphyrin, représentant des Batwa du Rwanda et Kapupu Diwa Mutimanwa représentant des Pygmées du Congo (RDC) -:

Pygmées-Mutwa menacés d'extermination

Pourquoi dit-on que les Pygmées-Batwa des pays des Grands Lacs sont menacés d'extermination ? La campagne pour l'extermination des autochtones des pays des Grands Lacs ne date pas d'aujourd'hui. Cette campagne a été menée par:

1. **les cohabitants (envahisseurs)** Comme nous avons souligné, les peuples autochtones de cette sous-région ont été attaqués par les autres tribus afin d'acquérir les nouvelles terres fertiles et trouver de bons pâturages pour leurs bêtes. Ils vont faire déplacer brusquement les autochtones de leurs localités. Avec ces mutations brusques, ayant des difficultés à s'adapter, certains vont mourir. En outre, ils vont être tués par les nouveaux venus (tribus) en cas de résistance des autochtones de quitter leur ancienne demeure ancestrale pour les Batwa, Pygmées potiers. Enfin, le colonisateur qui va trouver une résistance farouche des autochtones va utiliser l'arme à feu afin d'aboutir à l'exploitation.

2. **les états** Les Etats vont marginaliser leurs populations autochtones en les considérant de "sous-hommes". Ils seront privés des infrastructures sociales. Délogés dans leurs domaines ancestraux en les nationalisant et en les mondialisant pour devenir parcs nationaux et patrimoines mondiaux.

Sans indemnisation ou compensation, les autochtones des Grands Lacs vont se heurter dans une situation plus vulnérable et malheureuse qui va les conduire à la mort subite.

3. **Les épidémies (maladies)** Sans protection, sans abris, nus, les autochtones du Rwanda, du Burundi et du Congo sont exposés à toute sorte de maladie et épidémies. Et alors, ils sont atteints facilement par les maladies épidémiques et celles-ci causent et donnent la mort à trois quarts des membres du village car ils n'ont pas de dispensaires ni centres de santé ni hôpitaux pour leurs soins d'intervention. En 1994, plus de 1600 réfugiés Batwa du Rwanda et du Burundi ont trouvé la mort à cause de la choléra à Goma (RDC) et dans la plaine de Ruzizi.

4. **les guerres tribalo-ethniques et d'accès au pouvoir Hutu et Tutsi.** La sous-région des Grands Lacs est actuellement en proie à une instabilité grandissante due à des guerres de lutte pour le pouvoir entre les 2 principales ethnies au Rwanda et au Burundi et une guerre de libération au Congo ainsi que des conflits tribalo-ethniques entre les post-autochtones et les immigrés transplantés à l'est du Congo en 1996. Ces guerres et conflits ont occasionné des pertes importantes en vies humaines des autochtones Batwa-Pygmées. Pour terminer j'ose présenter le résultat. Toutes proportions étant gardées, les ethnies autochtones semblent avoir payé un lourd tribut.

- *Au Rwanda*, sur 29000 Batwa recensés avant la guerre d'octobre 1990, près de 35% sont en exil dont on ne connaît pas leur sort s'ils sont morts ou pas car ils étaient des réfugiés au Congo-Zaïre, au Burundi et en Tanzanie.

- *Au Burundi*, environ 40 % de Batwa sont déplacés à l'intérieur du Pays et 1% se sont réfugiés au Congo et en Tanzanie. Au Burundi la situation des Batwa est trop précaire entre les deux antagonistes Hutu et Tutsi qui utilisent les Batwa comme leurs boucliers, les ceintures de leurs camps pour les déplacés. Pire encore, les Batwa alliés se battent entre eux, c'est pourquoi cette population est menacée d'extermination.

- *Au Congo*, le conflit tribalo-ethnique entre les post-autochtones et les immigrés transplantés d'origine Tutsi, la guerre de libération d'octobre 1996 et le mouvement Mayi-Mayi. mouvement illégal à la chasse de Banyamulenge et pour la perturbation du pouvoir en place. Tout ceci a causé la mort à des centaines de pygmées dans l'ex-Kivu. Il y a aussi l'épidémie de choléra et d'Ebola qui a causé la mort et le déplacement de plus de 3000 pygmées.

SEIZIEME SESSION DU GROUPE DE TRAVAIL SUR LES PEUPLES AUTOCHTONES

Juillet 1998 EDUCATION & LANGUES

Tout d'abord je remercie le Président du Groupe de Travail pour la parole qui m'est accordée, afin de parler sur l'Education et langues. Je m'appelle KALIMBA Zéphyrin, je descends de la race pygmoïde BATWA.

Avant des changements qui ont été opérés, la forêt était notre demeure, vivant de la cueillette des fruits et de la chasse, et nous soignant à l'aide des plantes médicinales. Je suis né au Rwanda, en Afrique Centrale, pays des mille collines, pays reconnu surtout pour le génocide qui a été perpétré en Avril 1994. Dans mon intervention je vais me baser surtout sur l'éducation des pygmées BATWA dans la région des Grands Lacs, c-à-d le Rwanda, le Burundi et la République Démocratique du Congo, là où ce peuple pygmoïde est à la fois peuple autochtone. Au Rwanda, comme au Burundi, la culture de la paix est chose inexistante étant donné les déchirements continuels entre HUTU et TUTS I. Bien que partageant la même langue le Kinyarwanda au Rwanda et le Kirundi au Burundi (les deux langues se ressemblent) l'amour du prochain surtout quand il s'agit du prochain appartenant à une autre ethnie, n'a pas de sens ; ce qui montre que depuis les temps reculés les autorités politiques ne se sont guère soucies de l'éducation de la paix et les conséquences qui en découleraient. Concernant l'éducation des BATWA qui sont en *voie* de disparition suite aux guerres inter-ethniques incessantes entre Hutu et Tutsi et qui a des retombées farouches sur les BATWA qui sont d'habitude minoritaires, leur éducation est vraiment médiocre. Les enfants des BATWA sont toujours nus jusqu'à l'âge de 2 ans suite à la pauvreté chronique de leurs parents qui ne sont pas à mesure de leur trouver des habits. Ils meurent de la pneumonie, malaria, diarrhée et autres. Il est vrai que l'hygiène est source de santé et cela étant, un enfant qui naît dans la pauvreté excessive, il ne bénéficie pas des soins d'ordre hygiénique étant donné que même leurs mamans ne fréquentent pas les centres de santé, centres nutritionnels ou une certaine éducation ou formation est donnée aux mamans. Je signale en passant que ces mamans BATWA ne fréquentent pas ces centres car elles se voient indignes quand elles considèrent leur tenue misérable et surtout la marginalisation dont elles souffrent. Ces enfants qui naissent sont considérés comme des purs avortements ou quelqu'un qui erre ici et là ne sachant où aller. Tous ces faits réunis font que 20% des enfants qui naissent sont ceux qui grandissent seulement. Ces enfants, vu qu'ils atteignent l'âge scolaire, ils ne sont pas inscrits à l'école puisque ils ne parviennent pas à trouver de la part de leurs parents, uniformes, minerval et autre matériel scolaire nécessaire pour un élève.

Signalons qu'au Rwanda et au Burundi, le problème de langue ne cause aucun handicap pour l'éducation des BATWA car les 3 ethnies qui vivent dans ces 2 pays : le Rwanda et le Burundi parlent une même et seule langue qui est le Kinyarwanda au Rwanda et le Kirundi au Burundi à part quelques petites différences d'intonation. La majorité des enfants TWA qui ne parviennent pas à se faire inscrire à l'école, ils sont obligés d'apprendre le métier de leurs parents à savoir la poterie, métier qui à vrai dire n'est pas rémunérateur. D'autres deviennent des enfants de la rue et c'est la mendicité qui les caractérise. Si on prend comme exemple le Rwanda: vous trouverez que sur 12.122 enfants BATWA, 2.897 enfants soit 12% sont les seuls à fréquenter l'école. 50 enfants fréquentent l'école secondaire, 1 seul est à l'université. Même pour ceux-là qui fréquentent l'école nous ne sommes pas sûrs si l'année prochaine seront toujours à l'école car rien n'est prévu pour leur venir en aide surtout quant à l'uniforme, minerval et matériel scolaire. Au Burundi c'est pire, la marginalisation est totale.

1 % des enfants BATWA sont les seuls qui fréquentent l'école au moment où un grand nombre d'enfants sont devenus les enfants de la rue souffrant même de chics. Il est aussi regrettable pour nos filles qui fréquentent l'école, car d'après les préjugés de certains paraît-il que des hommes qui souffrent de la colonne vertébrale se remettent bien une fois qu'ils couchent avec des filles BATWA ; ainsi vous comprenez combien ces malheureuses filles sont menacées par des gens sans amour et comme conséquence immédiate, ces filles BATWA attrapent des grossesses non

désirées voir même peuvent plus reprendre le chemin de l'école. Pour terminer je lance un appel à toute la Communauté Internale ainsi qu'aux organismes et organisations tant internationales que nationales afin qu'ils puissent intervenir pour soutenir l'éducation des peuples autochtones et que cette é

Je saisis également l'occasion de remercier le GPTA, qui ne cesse jamais de songer à nous, afin que les problèmes qui sont propres à nous puissent trouver des solutions.

Kalimba Zephyrin

CAURWA : Communauté des Autochtones Rwandais : Rapport Annuel

Mars 1998 –Février 1999

Pour ce qui concerne les visites aux Associations fondatrices de la CAURWA, les membres du conseil d'administration ont pu visiter le bureau de l'Association pour la Promotion des Batwa ' ' APB ' ' à Gikondo où son représentant Légal leur a expliqué en long et en large, l'historique, les problèmes, ainsi que les réalisations de l'Association laquelle assure la représentation. Les membres du conseil d'administration ont pu également visiter l'atelier de couture du projet P.I.M (Projet d'intégration du Mutwa) qui apprend le métier de couture aux filles et femmes non scolarisés des périphéries de la ville de Kigali, il leur a été expliqué les objectifs, de ce projet, les problèmes rencontrés, les projets pour l'avenir, les réalisations de ce projet. Quant à la visite à l'Association pour le Développement Global des Batwa du Rwanda (ADBR)l'équipe n'a pas pu contacter son représentant Légal car l'association a un problème de bureau, mais le Représentant leur a prié de fixer un autre rendez – vous pour qu'ils puissent aller visiter un des groupements que l'ADBR encadre. Le secrétaire général a entamé des entretiens avec les formateurs dans le but d'améliorer les connaissances des membres des Associations surtout en ce qui concerne la gestion en comptabilité. Ce formateur a été libellé par le centre IWACU. A l'aide de ce formateur la CAURWA a pu former tous les agents du bureau exécutif ainsi que quelques membres des associations membres et ceux du conseil d'administration, malheureusement tous les participants venant de ces derniers n'ont pas pu participer à la formation à cause de certains problèmes familiaux. Ils ont signalé que le temps était mal reparti et que certains participants étaient occupés dans leurs travaux quotidiens, ce qui ne leur a pas permis de mieux suivre la formation. Ils ont souhaité que pour les prochaines formations, l'horaire soit élaboré de façon qui permette à tout le monde de suivre les cours, d'où la proposition d'étudier uniquement le samedi matin de 8h 00 à 12 h00, le reste du temps, pour qu'ils ne puissent pas oublier serait occupé par des travaux(devoirs) à domicile et leur collection.

La Femme Autochtone Rwandais

Par **Claudine Mukamakombe, Clotilde Musabeyazu, Pulchérie Umubyeyi et Elyvanie Kamondo**

La population autochtone rwandaise a toujours vécu dans de situations difficiles. Elle a toujours vécu dans de misérables conditions. Toujours tenue en marge de la société, elle n'a jamais

participé à aucune vie de pays, tant sur le plan économique, social, politique, intellectuel. Les politiques d'autan et d'aujourd'hui n'ont pas voulu faire face à ce problème. Les femmes autochtones n'ont pas échappé à ce fléau, ce qui explique le sous développement qui les caractérisent, problème, malheureusement dont la solution n'est pas pour bientôt ou pour demain.

Situation actuelle des femmes Batwa Les femmes Batwa vivent très misérablement, n'ayant pas de moyens pour résoudre leurs problèmes, n'ayant pas de terres cultivables et certaines d'entre elles (une minime partie) qui en ont, ne trouvent pas de semences ou de matériel d'agriculture (houes...) n'ayant pas de bétail pour avoir du fumier, même quand elles essaient l'agriculture, elle ne leur apporte rien. Elles ne vivent que de la poterie traditionnelle concurrencée par l'apport et le commerce des produits en métal ou en plastique plus durables. . Plusieurs d'entre elles sont analphabètes car souffrent de la marginalisation, elles ne peuvent pas facilement s'intégrer au sein des autres groupes de la société rwandaise ; ce qui explique le nombre restreint des fréquentations scolaires. Elles sont la risée des tous, car souvent mal habillées et mal soignées, elles n'osent pas se présenter devant les autres, si ce n'est que pour mendier de quoi manger ou de quoi s'habiller. Plusieurs d'entre elles n'ont pas d'abris ou vivent dans des huttes ou des abris de fortune. A cause des événements sanglants qui ont endeuillé notre pays, elles se sont retrouvées veuves avec beaucoup d'orphelins dont elles ont la responsabilité. L'éducation de ces enfants devient de plus en plus difficile car on ne peut pas élever un enfant sans le nourrir, l'habiller, sans lui donner un abri, vous vous imaginez je pense, l'avenir réservé à ces pauvres petits, c'est bien sûr la mendicité ou la délinquance. Vivant souvent seules et en petits groupes, les autres populations ne les approchent pas facilement, ce qui les retardent beaucoup et qui marque encore plus leur marginalisation. Voilà pourquoi la plus part des cas vous les retrouverez souvent seules car les autres populations rwandaises les repoussent.

Problèmes spécifiques des femmes Batwa. Les femmes autochtones Batwa sont tenues à l'écart par leurs camarades des autres couches de la population rwandaise, car, souvent sales et mal habillées car elles n'ont pas d'argent pour s'acheter ce dont elles ont besoin (savons, habits, pommade etc), Elles ne présentent pas parmi les autres. Dans certaines régions du pays elles ne partagent ni le même repas, ni la même boisson sur une même assiette que les autres. La mortalité maternelle et infantile va croissant, car elles n'osent pas aller réclamer des soins et des vaccins avant la naissance des enfants ou pendant la grossesse. Leurs enfants naissent dans de mauvaises conditions dans des lieux malsains ce qui entraîne beaucoup de morts pour les mères et pour les nouveaux-nés. N'étant pas bien encadrées elles ne savent pas comment nourrir correctement leurs enfants et ils sont kwashiorkorisés, ce qui entraîne la mort en bas âge. Quand elles se présentent aux hôpitaux elles sont la risée du personnel médical. Au moment des maladies elles n'ont pas d'argent pour payer les médicaments. Celles qui, malgré la marginalisation, parviennent à réussir les examens ne peuvent pas suivre et terminer les études à cause du manque d'argent. Elles ne sont pas représentées politiquement dans le pays (aucun Ministre, aucun Député, aucun Bourgmestre, aucun Directeur ...) et donc n'ont personne à qui adresser ou exposer leurs problèmes. Elles ne sont jamais invitées à participer dans des réunions, conférences, sessions, associations avec les femmes des autres couches de la société rwandaise.

Comment font-elles face à leurs situations ? Pour faire face à leurs situation, les femmes autochtones rwandaises essayent de vaincre l'analphabétisme en envoyant les enfants dans des écoles. Mais le problème des frais pour le matériel scolaire, le minerval, les uniformes restent insurmontables alors certains abandonnent l'école sans même savoir lire ou écrire ; malheureusement

elles acceptent cette situation comme telle car n'ayant personne pour résoudre ces problèmes pour eux. Elles participent dans des réunions organisées dans leurs villages par les autorités. Elles essaient également de chercher du travail ailleurs parmi les autres populations afin de pouvoir payer le minerval ou acheter le matériel scolaire. Mais les autres habitants les sous-estiment et elles ne sont pas rémunérées avec justice ou même elles ne reçoivent pas les salaires. Pour diminuer la mortalité maternelle et infantile, elles essaient malgré les problèmes cités de participer et de se rendre aux centres de santé afin de recevoir les soins prénatals et d'apprendre à mieux élever et nourrir les enfants. Pour diminuer la pauvreté elles essaient de pratiquer l'agriculture améliorée, avec semences sélectionnées, fumier, mais ce qui leur est difficile c'est qu'elles n'ont pas de bétail pour l'élevage et d'argent pour l'achat des semences. Elles essaient de créer des groupements coopératifs en vue de mieux s'organiser, d'échanger les idées, d'apprendre à lire et à écrire, d'apprendre les métiers plus productifs (côûture, broderie, tricotage, artisanat...). Celles qui sont parvenues à faire des études essaient d'intégrer et d'approcher leurs camarades en leur rendant souvent visite, en leur prodiguant des conseils pour la bonne gestion de leurs groupements. Mais cela ne leur est pas facile car elles sont éparpillées partout dans le pays et elles ne peuvent pas les atteindre tous, manque de moyens de déplacement et de finances. Elles demandent des aides pour ces femmes comme la construction des maisons, la distribution des semences et des houes pour l'agriculture. Les jeunes garçons Batwa ont plus de chance de suivre les études que les filles car celles-ci doivent aider leurs mères à la fabrication de pots ce qui s'apprend en bas âge, ou à la garde du petit frère ou de la petite soeur pendant que la maman travaille, ou encore elle peut faire la cuisine pendant que la maman fabrique les pots./.

Yaoundé 16-17/02/99 Jacques NGOUN (Leader Pygmée Bagyeli)

ONG à but non lucratif

Appui accompagnement aux actions de développement durable et de protection de l'environnement

CAMEROUN: yaoundé B.P. 10008 Tél.(237)21.53.89 Fax(237)20.55.20 E-mail:apm@camnet.cm

Lolodorf B.P. 102 Tél: (237)28.43.86 - Bertoua B.P. 04 Tél: (237) 24.17/99

**CONFERENCE INTERNATIONALE SUR LA CONSERVATION DES ECOSYSTEMES
FORESTIERS ET DU DEVELOPPEMENT DU SUD ET DE L'EST DU CAMEROUN
YAOUNDE ,DU 16 AU 17 FEVRIER 1999**

**LES PYGMEES ET L'EXPLOITATION FORESTIERE INDUSTRIELLE : CAS DES
BAGYELIS DU SUD - OUEST -CAMEROUN**

INTRODUCTION

C'est depuis une quarantaine d'années,voire plus que l'exploitation forestière industrielle existe dans le département de l'Océan, plus précisément dans les localités de Bipindi- Kribi. Nous avons entendu parler de la SAFOR dans les années 1959, et de la SFIL dans les années 1970. Il s'agit d'une activité qui aujourd'hui ne fait que prendre de l'ampleur, avec la multiplication des licences et autorisations délivrées aux exploitants forestiers. Nous connaissons dans la même

zone la WIJMA, la BECOL, la SKC, UTC pour ne citer que ceux-là. Pendant ces années, les compagnies ont transporté de plus en plus de billes de bois, elles ont dévasté de plus en plus les forêts, et ont pu ainsi atteindre les coins les plus reculés. Malheureusement, il se trouve que dans ces forêts exploitées, vivent les communautés Pygmées Bakola/Bagyeli. Nous avons tous appris l'histoire sur les communautés Pygmées de notre pays. Il s'agit des groupes d'hommes relativement petits qui vivent dans les forêts du Sud-Cameroun, installés dans des points appelés Campements. Depuis un certain nombre d'années, les Pygmées sont de plus en plus stables, dans les campements choisis en forêt ou en route au point où certains parlent de villages Pygmées. Cependant, depuis que l'exploitation forestière fait des ravages, les Pygmées connaissent des difficultés nouvelles dans la forêt qui aujourd'hui donnent lieu à un autre rythme de vie, celui de l'incertitude et de l'inquiétude permanente.

I LES EFFETS DE L'EXPLOITATION FORESTIERE INDUSTRIELLE SUR LES COMMUNAUTES PYGMEES BAGYELI

Nous savons que les Pygmées vivent principalement de la chasse et la cueillette. Ce qui veut dire que grâce à la forêt, les Pygmées peuvent se nourrir. La forêt est leur mère nourricière. Elle est pour eux, une source de vie. La chasse et la cueillette se font normalement dans la forêt. Malheureusement aujourd'hui, cette forêt est l'objet de plusieurs troubles. Y a-t-il quelques avantages de l'exploitation forestière industrielle pour les Pygmées de ces zones d'exploitation ? Difficile à dire... Il faut craindre qu'avec l'appauvrissement progressif de l'écosystème forestier dû davantage à l'accélération de l'exploitation forestière industrielle, le système alimentaire des pygmées Bakola/Bagyeli ne tombe dans une récession et que la sécurité alimentaire connue jusqu'ici connaisse des perturbations préjudiciables à leur vie.

II. LES INCONVENIENTS DE L'EXPLOITATION FORESTIERE INDUSTRIELLE SUR LES BAKOLA/BAGYELI

Nous pensons que les exploitants forestiers ne devraient pas envahir nos forêts surtout dans la zone où habitent les Pygmées, car ils abattent certains arbres riches par les fruits ou les écorces. Parfois, ils renversent d'autres qui portent le strophantus, plante à la base de notre économie, même si les acheteurs nous trompent là-dessus. Ils détruisent également une multitude des graines qui sont très riches pour la préparation de la nourriture. Nous sommes inquiets du fait que les forestiers prennent toute notre forêt en la détruisant et nous en sommes à nous demander comment et de quoi vivront les Pygmées aujourd'hui et demain. Prenons l'exemple d'un campement Pygmées traversé par les engins d'une société forestière. Certes, inconvénients du danger qui les menace, les Pygmées seront contents de voir les bœufs passer devant leur porte. Mais dès le lendemain ce sera certainement les pleurs et les grincements de dents. L'arbre où on extrayait du miel est abattu; celui qui portait le strophantus a été coupé; les pièges que l'on avait posé ont été écrasés; le filet qui avait été posé a été entraîné; le gibier qui se faisait prendre facilement s'est éloigné, devenant méfiant, le ruisseau qui donnait de l'eau à boire est devenu une mare du fait des bœufs dévastateurs. Chers participants, imaginez un seul instant la réaction de cet homme. Il poussera certainement un cri et si nous analysons ce cri, nous trouverons en fin de compte qu'il s'agit ni plus ni moins de la transmission d'un profond message en une multitude des questionnements:

- Que devient notre environnement ?
- Que deviennent nos forêts?

- Que mangerons-nous ?
- Avec quelles écorces nous guérirons-nous ?
- Le gouvernement et nos frères tiennent-ils compte de notre situation?
- Pourquoi tant de désordre dans l'exploitation forestière industrielle ?
- En un mot chers frères et soeurs les Pygmées survivront-ils?

Dans toutes ces choses nous devons savoir que la forêt et l'homme Pygmées sont inséparables, car l'homme a pour première école la forêt et cela date de longtemps. Mais pourquoi priver ces gens de leur forêt, puisque c'est là dedans qu'ils trouvent tout ce qu'il leur faut pour vivre. Nous devons savoir que la sagesse de l'homme Pygmées est dans la forêt.

III. CONSEQUENCES DIRECTES DES ACTES DE L'EXPLOITATION FORESTIERE INDUSTRIELLE DANS LA SOCIETE BAGYELI

1. Perturbation extrême de l'habitat et du cadre de vie général des Pygmées.
2. Généralement des conflits entre les Pygmées et les Bantou voisins.
3. Dispersion des Pygmées sédentarisés.
4. Disparition partielle voire totale des produits alimentaires (gibier, poisson, fruits, feuilles, ignames sauvages,)
5. Eloignement des sources d'approvisionnement en bois énergie.
6. Pollution des cours d'eau pendant l'approvisionnement en eau précaire.
7. Perturbations des rythmes de pratiques traditionnelles ayant un lien étroit avec la forêt primaire.
8. Profanation des lieux sacrés.
9. Ralentissement des activités de chasse, de cueillette et de collecte; ce qui engage un changement brusque à notre mode de vie.
10. Accélération de la méfiance des Pygmées vis-à-vis des Bantous, des structures d'accompagnement et des exploitations forestières.

IV. L'EXPLOITATION FORESTIERE INDUSTRIELLE ET LES COMMUNAUTES BAGEYLI: QUELQUES SUGGESTIONS.

L'environnement pour l'homme Pygmées c'est la forêt. Pour aider le Bagyeli, il faut protéger cet environnement qui est la forêt. Son exploitation doit être mieux organisée. Les communautés doivent être respectées, dans leur cadre de vie, elles doivent être associées à l'exploitation de leur patrimoine, que l'exploitation forestière prenne en compte la politique de la régénération forestière qui reste un simple folklore. Par ailleurs la nouvelle loi relative à la gestion des ressources forestières doit être vulgarisée et appliquée par les exploitants forestiers à partir d'un modèle de coopération (Etat des populations et ONGs). Les exploitants forestiers doivent être

sensibilisés par l'Etat et les ONGs dans la perspective de les persuader à devenir les facteurs de développement de nos régions.

CONCLUSION

Le Pygmée Bagyeli est l'une des premières victimes de l'exploitation forestière industrielle. Il la subit quel que soit les efforts qu'il peut faire. La gestion de notre forêt, de notre environnement reste un problème sérieux. Cependant, il est possible que des solutions réfléchies et concrètes soient apportées. Allant dans le sens de la préservation des équilibres et des liens entre les populations Pygmées du Cameroun en général et celles du Cameroun forestier en particulier et leur environnement immédiat. Puisque la présente Conférence Internationale de Yaoundé être l'amorce de la mise sur pied d'une stratégie de gestion rationnelle durable et bénéfique de la forêt et de ses ressources.

Je vous remercie

CODEBABIK Comité de développement des BAKOLA/BAGYELI des arrondissements de Bipindi et Kribi Une association pour la promotion des peuples autochtones

"Nkowa wo buke na li Dsilo" (l'Union fait la force)

Le Comité de développement des Bakola/Bagyeli (Pygmées) des arrondissements de Bipindi et Kribi (**CODEBABIK**) est une association essentiellement composée de Bakola originaires des arrondissements de Bipindi et Kribi. Bipindi et Kribi sont situés dans le département de l'Océan, province du Sud Cameroun. Le **CODEBABIK** est composé des pygmées Bakola, 25 campements pour un total de 115 familles d'environ six cents (600) membres. Sur les cent vingt (120) groupes ethniques que constituent les treize (13) millions de camerounais, il existe trois (3) qui sont des groupes ethniques de pygmées. Ces groupes d'importance inégale, sont éloignés les uns des autres, et se disséminent dans certaines régions du territoire camerounais. Il s'agit des pygmées, Baka, Bakola/Bagyeli et Medzan. Les plus nombreux sont les Baka, avec quarante (40) mille personnes, lesquelles s'éparpillent sur 75.000 Km² dans le Sud-est Cameroun. Le deuxième groupe est formé de Bakola ou Bagyeli qui avoisinent quatre (4) mille personnes disséminées sur 12.000 Km² dans la partie méridionale de la région côtière. Enfin environ 1500 Medzan subsistent dans la partie occidentale de la zone de contact forêt-savane sur la rive gauche du Mbam. Cela dit, une partie du groupe Bakola ou Bagyeli est le principal initiateur de l'association dénommée **CODEBABIK**.

I – QUI SONT LES BAKOLA / BAGYELI ?

Les Bakola sont un groupe ethnique au Cameroun. Traditionnellement chasseurs, collecteurs, ils sont installés dans le département de l'Océan; ils cohabitent avec les Bantou (Ngoumba, Mabéa, Mpoo, Ewondo, Boulou), traditionnellement agriculteurs avec lesquels ils entretiennent des relations d'échanges (troc) depuis des temps immémoriaux : contre du gibier, des produits forestiers et diverses prestations de services, ils reçoivent les féculents agricoles des Bantou. Les Bagyeli vivent pour quelques uns en bordure de route et pour la majorité, dans des campements, petits villages installés en forêt 2 à 15 Km de la grande route.

II – QUEL EST LE PROBLEME DES BAKOLA / BAGYELI ?

La question des pygmées en général et des Bakola en particulier s'est toujours posée en terme de peuples marginaux et marginalisés, de minorités nationales, culturellement menacées, des sociétés résiduelles, archaïques, primitives ou retardées, de laissés-pour-compte par l'histoire. Il est en effet paradoxal que des communautés considérées comme humaines à part entière et vivant depuis plus d'un siècle sous l'ambiance culturelle des médias internationaux et dans la mouvance d'autre peuples, dans la même écologie et les mêmes possibilités naturelles, soient consciemment ou non, contraintes à vivre une existence sous-humaine, marginale. En fait par rapport aux Bantou qui sont engagés depuis longtemps dans le processus de développement économique et social, nous Bakola dont la subsistance dépend le plus des ressources forestières et qui avons continué à mener paisiblement notre mode de vie ancestral avons été placées en position de dépendance économique, de subordination sociale et politique, vis à vis nos voisins Bantou. Sur un tout autre plan, le développement des cultures de rente, l'essor démographique et l'exode rural ont affaibli la production vivrière des agriculteurs, partenaires des pygmées, ce qui entraîne pour nous des difficultés de ravitaillement en féculents agricoles: d'où un problème alimentaire. En outre, l'extension des zones de culture et de chasse des voisins Bantou en essor démographique a réduit nos domaines de parcours des pygmées Bakola eux-mêmes en accroissement démographique lent. Par ailleurs, le développement de l'exploitation forestière industrielle a perturbé l'écosystème dans plusieurs régions. Tout cela a porté des atteintes préoccupantes à notre mode de vie. Il en résulte que de nos jours, les pygmées en général et les Bakola en particulier sont confrontés à moult problèmes d'ordre économique, social et même politique dans la communauté nationale.

III – POURQUOI LE CODEBABIK ?

Le *CODEBABIK* est un canal par lequel nous pygmées Bakola / Bagyeli participons et participerons à notre propre développement, à l'amélioration de nos conditions générales de vie. A travers le *CODEBABIK*, nous lutterons pour faire entendre notre voix a fin de nous faire accepter par nos semblables comme citoyens à part entière, d'obtenir notre espace vital et de le protéger nous mêmes. C'est également à travers le *CODEBABIK*, que nous allons sensibiliser tous les autres pygmées du département de l'Océan en particulier et du Cameroun en général à une prise de conscience collective pour une intégration nationale. A travers le *CODEBABIK* nous établirons des alliances avec tous les autres peuples du monde qui vivent des situations analogues ou pire que la nôtre. Par le canal du *CODEBABIK*, nous entendons faciliter à l'avenir l'existence de nos enfants en améliorant les relations entre Bantou et nous et, en leur donnant accès aux choses modernes tout en préservant notre culture. C'est par le biais du *CODEBABIK* que nous comptons résoudre le problème général qui se pose aujourd'hui aux populations Bakola ; celui d'un peuple en transit devant passer sans traumatisme d'un mode de vie traditionnel de chasseur-cueilleurs nomades à celui de populations sédentaires pratiquant l'agriculture. Cette transition doit se faire en limitant les traumatismes qui sont liés à tous les conflits que les changements opèrent. Cela suppose la résolution d'un certain nombre de problèmes dont les principaux semble être :

- La sous scolarisation
- La malnutrition et la sous-alimentation
- La marginalisation et l'alcoolisme

- La jalousie des Bantou (Ils veulent garder la domination, nous assujettir et abuser de nous)
- La misère prononcée
- La défen
- La protection et la sauvegarde de notre cadre de vie
- La promotion et l'intégration des femmes et enfants Bakola dans les circuits économiques et sociaux.
- La préservation de notre écosystème des menaces dues à l'exploitation forestière industrielle.

IV – QUELLE EST LA STRATEGIE DU CODEBABIK ?

Du fait de notre fragilité due à sa jeunesse, le *CODEBABIK* s'inscrit dans la stratégie des alliances du partenariat et de la négociation. En dehors de la mobilisation de ses forces propres, les volontaires, les ONG, Etats, individus, peuvent venir en appui au *CODEBABIK* pour des formations, l'expertise technique, le renforcement institutionnel, etc... La porte du *CODEBABIK* est ouverte à tous les sympathisants/partenaires.

V – LES PRINCIPAUX INITIATEURS DU CODEBABIK

Jacques NGOUN Secrétaire Général B.P. : 13 Bipindi Cameroun

NOS PRINCIPAUX CONTACTS

- *CODEBABIK* B.P. : 13 Bipindi Cameroun
- *CODEBABIK* s/c Adrien Didier AMOUGOU (Secrétaire Général Planet Survey)
Tél. : (237) 21 53 89 Fax: (237) 205520 B.P. : 10008 Yaoundé – Cameroun
- *CODEBABIK* s/c Patrice BIGOMBE LOGO (Administrateur Général Planet Survey)
Tél. : (237) 284386 B.P. : 102 Lolodorf –Cameroun

Sincères remerciements à tous ceux qui contribuent à la dynamisation du *CODEBABIK*.

LISTE DES SIGLES ET ABREVIATIONS

APFT : Avenir des peuples des forêts tropicales
 CCF : Centre culturel français
 CED : Centre pour l'environnement et le développement
 CNCC :
 CNRS : Centre national de recherche scientifique
 CODEBABIK : Comité de Développement des Bagiéli/Bakola
 FEDEC :
 FMI : Fonds monétaire international
 FONDAF : Foyer Notre Dame de la Forêt
 MINAS : Ministère des affaires Sociales
 MINCULT : Ministère de la culture
 MINEDUC : Ministère de l'éducation nationale
 MINEF : Ministère de l'environnement
 ONG : Organisation non gouvernementale
 ORSTOM :
 OUA : Organisation de l'unité africaine
 FMI : Fonds monétaire international
 MINCULT : Ministère de la culture
 MINEDUC : Ministère de l'éducation nationale
 PPA :
 SNV : Société néerlandaise de développement
 SCAC : Service de coopération et d'action culturelle
 UFA : Unité Forestière d'Aménagement
 UNESCO : Organisation des nations unies pour l'éducation, la science et la culture

PYGMEEES BIBLIOGRAPHIE

BIBLIOGRAPHIE

(Ouvrages déjà lus)

Djache Nzefa, S., *Les chefferies Bamilékéés dans l'enfer du modernisme...*, Ed Djache Nzefa, Nantes, 1994, 202 pages.

Notué, J-P, *Batcham, sculptures du Cameroun*, Ed Seuil, Marseille, 1993, 213 pages.

Philippart De Foy, G, *Les pygmées d'Afrique Centrale*, Ed Parenthèses, Collection Architectures traditionnelles, Roquevaire, 1984, 127 pages.

Njeuma, M. Z, *Histoire du Cameroun (XIXè- début XXè siècle)*, Ed L'Harmattan, Paris, 1989, 312 pages.

Farris Thompson, R, et Bahuchet, S, *Pygmées ?*, Ed Dapper, Paris, 1991, 168 pages.

Andrieux, J-Y, *Patrimoine et histoire*, Ed Belin, Paris, 2000, 283 pages.

Warnier, J-P, *La mondialisation de la culture*, Ed La Découverte, Collection Repères, Paris, 1999, 121 pages.

Ballif, N, *Les Pygmées de la grande forêt*, Ed l'Hamattan, Paris, 1992, 240 pages.

Bahuchet, S, *Les Pygmées Aka et la forêt centrafricaine*, Ed l'Harmattan, Collection SELAF, Paris, 1986, 638 pages.

Mbonji Edjenguele, *Les cultures du développement en Afrique*, Ed Osiris Africa, Yaoundé, 1988, p 85.

ARTICLES ET REVUES

Maquet, J, « *Pygmées* », *Encyclopédia Universalis*, Tome 19, Paris, France, 1990, pp 310-311

Hamy, E T, « *Essai de coordination des matériaux récemment recueillis sur l'ethnologie des négrières ou Pygmées de l'Afrique Equatoriale* », *Bulletin de la Société d'Anthropologie de paris*, n° 2, 3è série, Paris, 1879.

De Maret, P, « *Forêts Tropicales : un espoir cinq ans après Rio ?* », Revue *La Libre Belgique*, Bruxelles, 11 août 1997.

MABALI, L-O, « *Pygmées Bakola et citoyenneté : l'expérience de l'établissement des pièces officielles dans la zone de Bipindi-Lolodorf* », Communication, Yaoundé, 2004.

« *Cameroun : la culture sacrifiée* », Revue Africultures n° 60 de juillet-septembre 2004, L'Harmattan, Paris, 246 pages.

INTERNET

<http://www.theatrelibrary.org/sibmas/idpac/africa/cmd001.html>,
<http://www.ambafrance-cm.org/html/camero/culture/musees.htm>
<http://www.camnet.cm/mintour/tourisme/musees.htm>
<http://www.ipsnews.net>
<http://www.wrm.org.uy>

QUELQUES QUESTIONS A REPONSES INCOMPLETES

1– Grands festivals culturels au Cameroun

DESIGNATION	CARACTERISTIQUES	CONCEPTION-ANIMATION-ORGANISATION	LIEUX ET PERIODICITE
<i>Medumba</i> (Festival culturel du peuple Bangangté)	Créé en 1994 suite à la dédicace de la Bible en langue <i>Medumba</i> . manifestation dans un village du festival avec zone des chefs, zone artisanale, zone agropastorale, zone mode et gastronomie, foires.	Chefferies, populations et élites du département du Ndé	Bangangté, Ouest, tous les deux ans en Juillet
<i>Mecuda</i> (Meta Cultural and Development Association)		Chefferie, populations et élites Mbengwi	Mbengwi, Nord-ouest, chaque année
<i>Sawa</i> (Festival culturel des peuples de la côte)		Chefferies, populations et élites de certains peuples côtiers	Douala, chaque année vers Décembre
<i>Ngoh et Nsongo</i> (Festival culturel et artistique des Mboo)		Chefferies, élites et populations des régions de Nkongsamba	Nkongsamba (Littoral Cameroun)
<i>Ngouon</i> (Festival culturel du peuple Bamoun)	540 ^e édition en 2004.	Sultan, élites et populations Bamoun	Foumban, chaque année en Décembre
<i>Mangw'art</i> (Festival des arts et de la culture Bambutos)	Créé en 2004, première édition en Avril 2005.	Chefferies, populations et élites dans 1 département, 4 communes, 16 villages	Mbouda (Ouest, Cameroun)
<i>Yaoundé –tout-court</i> (Festival de court métrage)	Fin octobre chaque année. Créé par Méréimée PANDJA.	Concerne les films de 36mn en moyenne.	
<i>FENAC</i> (Festival National des Arts du Cameroun)	Créé en 1988 (1 ^{ère} édition). Organisé par le MINCULT.	Appui du MINCULT,	Rotatif dans les provinces, tous les 2 ans
<i>Massao</i> (Festival international de voix de femmes)	Créé en 1999		Yaoundé, Chaque année
<i>Festivals :</i> -« <i>Jazz sous manguiers</i> » -« <i>Jazz sans frontières</i> » -« <i>Ste Cécile-Festi-Blues</i> »		Appui des coopérations allemandes, françaises, canadiennes...	Yaoundé, Chaque année au printemps
<i>FESCAHY</i> (Festival de la caricature et de l'humour de Yaoundé)			Yaoundé,
<i>Abok i Ngoma</i> (Festival de danse contemporaine et de percussion)	Créé en 2002		Yaoundé, tous les 2 ans
<i>Ecrans noirs du cinéma</i> (Festival annuel de cinéma)		Bassek Ba Kobhio, soutien de l'Agence de la Francophonie, l'Union européenne et l'ensemble des	Yaoundé

		ambassades intéressés (Belgique, Maroc Canada, Tunisie, France...)	
FATEJ (Festival Africain de Théâtre pour l'Enfance et la Jeunesse)	Créé en 1996. 13 pays concernés 19 spectacles programmés en 2004. Se passe à divers lieux de Yaoundé (CCF, Face Hilton, Collège Vogt et Nlongkak).		Yaoundé, début Novembre tous les 2 ans.
RETIC (Rencontres Théâtrales Internationales du Cameroun)		MINCULT (SCAC), Centre camerounais de l'Institut International du Théâtre-UNESCO	Yaoundé, chaque année

3 – Patrimoine pygmée camerounais dans les productions culturelles et scientifiques

RUBRIQUES	PRODUCTIONS SIGNIFICATIVES CONNUES	
Productions écrites	Livres : Turnbull 1961, 1963, 1965 et 1966 Bahuchet 1978, 1985 et 1991 Ballif 1954 et 1955 Depois 1946 Guillaume et Delobea 1977 Le Roy 1897, 1905 et 1928 Vallois et Marquer 1976 Liniger-Goumaz 1968 Philippart de Foy 1991 Abéga 2003 Thèses : Joiris (1998), Bahuchet (.....), Ballif (1946, 1980, 1991) Articles : Ballif (1954, 1991), Bahuchet (), Althabe (1965), Cavali-Sforza (1968, 1971), Chaille-Long (1891), Letouzey (1964), Schebesta (1931, 1936), Altabe (1965), Cavalli-Sforza (1968, 1971), Castillo-Fiel (1949, 1952), Despois (1946),	
Productions audio-visuelles	Filmographie - 2004, « <i>Le silence de la forêt</i> », Cinéma, Bassek et Ouénangaré, Yaoundé, Cameroun, 93minutes. - 200 ? « <i>Le Pygmée de Carlos</i> », Cinéma, Radu Mihaileanu - 1990, « <i>Le dernier des Babinga</i> », Documentaire, DP Fila, Congo, 26 minutes. - 1986, « <i>Pygmées</i> », Documentaire, R Adam, Centrafrique, 35 minutes (coul. son. 1h35mn). - 1933, « <i>Les Pygmées Aka</i> », Documentaire, G Zaidler, Bangui, Centrafrique, 35 minutes. - 2002, « <i>Comédie dramatique Pygmée</i> » (???), Cinéma, Dominique STANDAERT, Belgique, 1 heure 42 minutes. Discographie - 1974, « <i>Aka Pygmy Music</i> », S Aron, UNESCO (Musical sources), avec commentaire et photos, 33 tours, Philips 6586/016, 33 tours, 30cm.	

	-1 1974, “<i>Musique des Pygmées Bibayak</i>”, P Sallée, Radio-France, OCORA, 558-504. -2 1975, <i>Musique des Pygmées Baka</i>, S AROM et Patrick RENAUD, AUVIDIS/UNESCO, Paris, 47 min 26 sec. -3 1978, « <i>Anthologie de la musique des Pygmées Aka</i> », S Aron, avec commentaires bilingues et photos, Grand prix de l’Académie Charles Cros, OCORA 558 (526-528), 3 disques de 33 tours, 30 cm. -4 1989, « <i>Musique des Pygmées Bibaya k</i> », P Sallée, Musée des Arts et traditions de Libreville, ORSTOM, Radio France HM 83, OCORA. -5 1998, <i>Les Pygmées, peuple et musique</i>, Arom S. et autres, Coproduction Montparnasse Multimédias, CNRS et ORSTOM, Paris.	
Musique moderne	« <i>Négro</i> », Album, Donny Elwood, Yaoundé, 2000, “<i>En haut</i>”, Album, Donny Elwood, Yaoundé, 2002.	
Théâtre	-Théâtre de la Foire à Paris, <i>Les Pygmées</i>, Christophe BALLARD, tragi-comédie ornée de musique, 1976. -Groupe KI-YI, <i>Un touareg s’est marié à une Pygmée</i>,	
Manifestations culturelles événementielles		
Expositions muséographiques	Musée de Tervuren (Bruxelles).....4 objets Musée National de Yaoundé..... Musée de l’Homme (Paris)..... Musée du Quai Branly (futur) Musée de Genève Musée de Munich Musée de Prague Musée de Vienne Musée de Philadelphie Musée de New York Musée de Chicago Musée national de Kinshasa Musée des arts et traditions de Libreville Musée national de Centrafrique	

Films, réalisateurs ou acteurs connus

<http://www.lereseau.org/pays/cameroun/culture/culture.html>

L'histoire du cinéma camerounais débute à Paris avec //// un documentaire de Jean-Paul NGASSA sur la situation des étudiants camerounais en France, *Aventure en France* (1962). Ce même thème inspire ////Thérèse SITA BELLA, la réalisatrice de *Tam-tam à Paris* (1963). De retour au pays, ////NGASSA se met au service de l’État et produit des films de propagande comme *Une nation est née* (1970). ////Alphonse BENI se fait remarquer par sa diversité, réalisant entre 1971 et 1985 des films disco, des policiers et des films érotiques. /////Jean-Pierre DIKONGUE (*Pipa après Muna Moto*, 1975, Grand prix Fespaco 1976) obtient plusieurs succès auprès du grand public avec *Histoires drôles, drôles de gens* (1983) et *Courte maladie* (1987).

//////Daniel KAMWA (Boubou cravate, 1972; Pousse-Pousse, 1975; Notre fille, 1980; le Cercle des pouvoirs, 1997),////// Jean-Marie TENO (De Ouaga à Douala en passant par Paris, 1987; Clando, 1996), ////Jean-Pierre BEKOLO (Un Blanc pauvre ?, 1991; Douala, quartier Mozart, 1992; le Complot d'Aristote, 1997) et//// Bassek BA KOBHIO (Sango Malo le maître du canton, 1991; le Grand Blanc de Lambaréné, 1994), tentent de poursuivre l'oeuvre de leurs aînés, en abordant avec franchise les problèmes posés à la société camerounaise, ses pesanteurs sociologiques, culturelles et politiques. Enfin, on peut aussi nommer ////Yolande EKOUMOU, son premier long-métrage, L'Héritage, racontant le difficile retour à la réalité d'un homme qui, à sa sortie de prison, trouve sa femme transformée en chef de gang; et Adolph Claude MBELLA, avec son film Ces femmes-là.

4 – Patrimoine pygmée et institutions

RUBRIQUES	DENOMMINATIONS	
Institutions étatiques	Textes -Loi du 19 juin 1963 Protection monuments et sites -Loi du 20 janvier 1994 Régime des forêts, faune et pêche -Loi du 18 janvier 1996 Révision de la Constitution de 1972 -Décret de 1998 ??? statut spécial des pygmées Institutions : Ministères des affaires sociales + culture+ environnement et forêts -1960 : <i>opération mille pieds</i> (agriculture industrielle et sédentarisation des Pygmées Baka: IIè Plan quinquennal) -1968 : <i>projet Pygmée Est-Cameroun +projet Mbang</i> (agriculture chez les Baka) -1980 : <i>projet études et réalisations en vue de l'intégration socio éco des pygmées Baka et Bakola</i> : MINAS et SNV ou association néerlandaise d'assistance au développement. 1990 : <i>projet auto promotion des Pygmées dans leur milieu de vie</i> : MINAS, sous secteur des aff soc à Bipindi et Lolodorf	
Institutions internationales	Unesco Union Européenne (projet APFT, ECOFAC) Banque Mondiale Unicef	
Organisations non gouvernementales	-Unesco-ONG PRECED -Programme ECOFAC (Conservation et utilisation rationnelle forêt, financé par l'UE) -Programme APFT (Avenir des peuples de la forêt tropicale) -Projet API (pour sédentariser les Pygmées, par gouv français) -FONDAF par la Congrégation des Petites Sœurs de l'Assomption, Bipindi + Sœurs de Jésus (1971, Scolarisation et assistance maternaliste des enfants Bakola) -CODEBABIK (comité développement Bakola/Bagyéli de Bipindi et Kribi), par les pygmées locaux. -PPA (Plan pour les Peuples Autochtones) à travers le FEDEC (Fondation pour l'Environnement et le développement du Cameroun), structure chargée de conduire les compensations des Pygmées déplacés suite à la construction du pipeline Tchad-Cameroun, et de mener certaines actions sociales pour les Pygmées telles <i>la fourniture des CNI, les diagnostics médicaux des affections pulmonaires, l'assistance à l'éducation et la vulgarisation agricole par la distribution des semences.</i> -Forest Peoples Project (ong basée à Londres et qui finance et mène des études relatives aux projets en zone forestière)	

	-Planet Survey-Envir et Développement durable -CED (Centre pour l'Envir et le Développement)	

5 – Autres généralités Pygmées

ECOFAC en quelques mots

Reconnaissant l'importance des écosystèmes forestiers tropicaux, tout comme le rôle des aires protégées pour la conservation de cet héritage naturel, la Commission européenne a initié dès 1992 un important programme régional de conservation des forêts tropicales, s'appuyant sur l'aménagement des aires protégées.

Le programme ECOFAC concerne six pays (Congo-Brazzaville, Gabon, Cameroun, Guinée-équatoriale, République Centrafricaine, São Tomé e Príncipe). Une septième composante, la République démocratique du Congo, un pays qui possède plus 60% de la forêt dense d'Afrique centrale, n'a jamais vu ses activités démarrer du fait de l'instabilité politique qui caractérisait le pays au début des années 1990.

Lorsque le programme a été lancé, il n'y avait pratiquement aucune aire protégée aménagée en Afrique centrale, malgré l'existence de plusieurs "parcs de papier" dont certains créés dès les années 1930. Dix années plus tard, la situation a considérablement évolué.

Grâce à l'intervention du programme ECOFAC, quelque 28.000km² de forêt sont maintenant gérés, fonctionnant comme des aires protégées. Des infrastructures ont été mises en place, du personnel recruté et formé, des systèmes de surveillance organisés, et des programmes de recherche appliquée à la conservation initiés. Une approche innovante de la gestion des aires protégées est développée, notamment à travers des outils comme le [Cybertracker](#), qui révolutionne le suivi des activités de conservation, et permet de rapides prises de décision basées sur des données concrètes.

Les prospections et inventaires biologiques réalisés dans le cadre du programme ECOFAC ont révélé des sites d'une importance biologique insoupçonnée jusqu'à lors, et permis la création ou extension de zones bénéficiant d'un statut de protection.

Ainsi fut découverte la plus forte densité connue à ce jour de gorilles de plaine dans le nord du parc national d'Odzala (5 -10 individus/km²), tout comme un nombre particulièrement remarquable d'éléphants de forêt. C'est cette découverte qui a motivé la décision du gouvernement congolais d'étendre, en mai 2001, la superficie du parc d'Odzala de 2600 km² to 13.600 km².

De façon similaire, le gouvernement de Guinée-équatoriale a doublé la taille initialement annoncée pour le parc national de Monte Alen, suivant les recommandations de le lier à deux autres aires protégées. C'est ainsi un massif forestier de 2600 km² qui a été classé, représentant 10% de la partie continentale du pays.

Les besoins et aspirations des populations locales riveraines aux aires protégées ont toujours constitué une préoccupation majeure du programme ECOFAC. L'enclavement et la précarité du contexte socio-économique rendent les populations rurales extrêmement dépendantes des ressources naturelles, Développer des stratégies satisfaisant les besoins légitimes des populations sans compromettre les

objectifs de conservation est loin d'être aisé.

ECOFAC a beaucoup investi dans la recherche de solutions alternatives pour notamment réduire la pression de la chasse sur les populations animales. Plusieurs sites gérés avec l'aide d'ECOFAC présentant des densités importantes de grands singes, il a été possible de développer des activités d'écotourisme basées sur l'observation des gorilles, et générant des revenus significatifs pour les populations locales.

Un exemple remarquable de cette approche de conservation communautaire a été développé en périphérie du parc national d'Odzala, sur le site de [Lossi](#). Ici, les utilisateurs de la forêt ont créé un sanctuaire de gorilles d'où toute activité de chasse est bannie, réalisant que l'observation de gorilles par des visiteurs et la présence de sociétés de filmage rapportaient bien plus que l'utilisation traditionnelle de leur terroir.

Pour en savoir plus sur l'expérience menée sur le site de Lossi vous pouvez également télécharger (ou consulter en ligne) l'article de Canopée suivant :

- [Les gorilles de plaines : Pourquoi pas eux ?](#)
Norbert GAMI ECOFAC/APFT (Canopée n° 13 - 01/99)
347 Ko
nb : cet article est également [consultable en ligne](#)

Dans le nord de la RCA, les populations locales ont considérablement renforcé la protection de leur zone grâce à des partenariats développés avec des chasseurs professionnels. Les revenus obtenus des safaris de chasse sont investis dans des activités de développement bénéficiant à la communauté, ainsi qu'à l'aménagement des zones concédées.

Voir à ce sujet notre rubrique sur les "[Zones Cynégétiques Villageoises](#)"

Pourquoi créer des aires protégées ?

- Pour maintenir un potentiel d'évolution des milieux naturels
- Pour protéger des bassins versants
- Pour sauvegarder des espèces animales et végétales
- Pour sauvegarder des paysages
Pour contribuer au développement de l'économie local

Les forêts denses d'Afrique centrale constituent le second massif forestier après le bassin de l'Amazonie. Elles représentent une des zones les plus riches de notre planète en termes de biodiversité. Plus de 10.000 espèces de plantes sont répertoriées, dont environ 40% sont endémiques à la sous-région. La faune y est aussi abondante et variée, avec plus de 260 espèces de mammifères, dont 43 espèces de primates, et 708 d'oiseaux.

LA QUESTION DU PATRIMOINE PYGMEE AU CAMEROUN

Première PARTIE

LA PRESENTATION DU PATRIMOINE CULTUREL PYGMEE

Chapitre I : GENERALITES SUR LA CIVILISATION PYGMEE

I - L'HISTOIRE DES PYGMES DU CAMEROUN

I.1- L'histoire mythifiée et mise en doute...

I.1.1- Par les croyances populaires

I.1.2- Par certains esprits éclairés.

I.2- L'histoire authentifiée...

I.2.1- Par l'histoire (les recherches)

I.2.2- Par l'archéologie (les objets d'art)

I.2.3- Par l'actualité

II – LA LOCALISATION DES PYGMES DU CAMEROUN

II.1 – La localisation géographique des Pygmées

II.2 – L'environnement naturel des Pygmées

II.2.1 – A l'échelle planétaire

II.2.2 – A l'échelle régionale

II.3 – L'environnement socio humain des Pygmées

Chapitre II : LE PATRIMOINE CULTUREL PYGMEE

I – LE PATRIMOINE IMMATERIEL PYGMEE

I.1 – La religion

I.2 – L'esthétique Pygmée

I.3 – Les traditions, us et coutumes

I.4 – Les arts et techniques Pygmées

I.4.1 – La peinture

I.4.2 – La danse

I.4.3 – La musique

I.4.4 – L'art culinaire

I.4.5 – Les techniques de communication ou l'art de l'orientation en forêt

I.4.6 – Les techniques de chasse

II – LE PATRIMOINE MATERIEL PYGMEE

II.1 – Les objets matériels les plus connus

II.2 – L'intérêt patrimonial des legs Pygmées

II.2.1 – L'intérêt scientifique, artistique et technique.

II.2.2 – L'intérêt historique et socioculturel

Deuxième PARTIE

LA PROTECTION DU PATRIMOINE CULTUREL PYGMEE

Chapitre II : LA PROTECTION PATRIMONIALE ACTUELLE

I - LA PROTECTION ETATIQUE DU PATRIMOINE PYGMEE

I.1 – La protection juridique

I.1.1 – Une protection constitutionnelle déclarative

I.1.2 – Une protection légale peu adaptée

I.1.2.1 – La législation patrimoniale

- I.1.2.2 – La législation forestière
- I.1.2.3 – La législation foncière
- I.2 – La protection politique
- I.2.1 – Le cadre institutionnel général de protection
- I.2.2 – Le cadre de politique générale de protection
- I.2.2.1 – L’oubli politique du culturel après les indépendances
- I.2.2.2 – Les premières lueurs de développement culturel
- I.2.2.3 – L’espoir politique du Renouveau culturel
- I.2.3 – Le cas particulier de protection du MINAS
- I.2.3.1 – Les programmes sociaux
- I.2.3.2 – Les problèmes rencontrés

II – LA PROTECTION NON ETATIQUE DU PATRIMOINE PYGMEE

- II.1 – Le patrimoine Pygmée dans les institutions culturelles
- II.1.1 – Les institutions muséologiques
- II-1-2 - Les manifestations culturelles
- II-1-3 – Les autres institutions culturelles
- II.2 – Le patrimoine Pygmée dans les productions culturelles, scientifiques et artistiques
- II.3 – Le patrimoine Pygmée et les organismes de protection environnementale

Chapitre IV : POUR UNE NOUVELLE POLITIQUE DE PROTECTION ET DE VALORISATION DU PATRIMOINE PYGMEE AU CAMEROUN

I – L’INTERET DE LA PROTECTION ET DE LA VALORISATION

II – LES MESURES DE PROTECTION

- II.1 – Pour une protection politique du patrimoine Pygmée
- II.1.1 – Le principe de l’exception Pygmée
- II.1.2 – Le principe de la représentativité Pygmée
- II.2 – La protection juridique
- II.3 – Pour une protection institutionnelle
- II.3.1 – Création de services et institutions spécialisées
- II.3.2 – Animation des organismes et institutions existantes

III – LES TECHNIQUES DE VALORISATION

- III.1 – Inventorisation systématique et régulière du patrimoine Pygmée
- III.1.1 – Les avantages de l’inventorisation
- III.1.2 – Les techniques d’inventorisation
- III.2 – Classement national et sur la liste de l’Unesco
- III.2.1 – Les avantages du classement
- III.2.2 – Les problèmes du classement
- III.2.3 – Pour un classement atypique
- III.3 – Animation culturelle du patrimoine Pygmée

IV – LES MOYENS DE PROTECTION ET DE VALORISATION

- IV.1 – Les moyens à court termes : la taxation des entreprises d’exploitation forestière
- IV.2 – Les moyens à long terme : l’enseignement et la formation